

**Compte-rendu du Conseil Scientifique d'Institut des Sciences Humaines et Sociales
(INSHS) du mercredi 3 juillet 2024**

**Campus Gérard Mégie
Cette réunion s'est tenue en format hybride**

Date : 3 juillet 2024

Salle : Irène Joliot-Curie

Présents : (Membres du CSI) Anahita Basirat, Julie Brumberg-Chaumont, Pascal Buléon, Matthieu Cassin, Véronique Ginouvès (en visio), Sandra Laugier, Delfim Leão (en visio), Fabien Locher, Francisco Javier Moreno Fuentes (en visio), Marie-Dominique Nenna (en visio), Hervé Pennec (en visio), Élisabeth Peyroux, Michela Russo, Simon Sarlin (en visio), Philippe Schlenker (en visio), Pierre Schoentjes (en visio), Isabelle Thireau, Marta Torre-Schaub (en visio), Sophie Vasset (en visio), Cristina Viano, Jakob Vogel.

(Membres de droit) Marie Gaille – Directrice de CNRS Sciences Humaines & Sociales ; (Invités permanents) Représentantes du Conseil scientifique du CNRS : Nathalie Vienne-Guerrin et Émeline Marquis ; Représentantes et représentants des Sections/CID du Comité national : Fanny Meunier – Membre Section 26 ; Marie Cronier – Secrétaire Section 32 ; Myriam Cottias – Présidente Section 33 ; Serge Pinto – Président Section 34 ; Ellen Delvallée – Secrétaire Section 35 ; Sébastien Michon – Président Section 36 ; Benoît Fliche – Président section 38 ; Béatrice von Hirschhausen – Présidente Section 39 ; Jean-Noël Jouzel – Président CID 53.

(Invités) Représentantes et représentants de l'Institut : William Berthomière – DAS ; Pascale Goetschel – DAS ; Michèle Dassa – Responsable IST et observatoire RIBAC ; Ricardo Etxepare – DAS ; Solène Marié – Responsable de la coopération internationale ; Priscilla Gustave-Perron – Directrice adjointe administrative ; Christine Müller – Chargée de la coopération européenne ; Vita Mikanovic – Chargée d'études en administration scientifique ; Armelle Leclerc – Responsable communication ; Catherine Houari – Assistante. Secrétariat général du Comité national : Cécile Lokiec – Assistante du Comité national.

Excusés : Ingela Alger, Thierry Bontems, Franck Capisano.

Rédigé par : Michela Russo, Secrétaire Scientifique du CSI de CNRS Sciences humaines & sociales.

Réunion du 03 juillet 2024

Ordre du jour

9h15 : Accueil

9h30-11h30 : Point d'information et discussion avec Marie Gaille, Directrice de CNRS
Sciences humaines & sociales

Présentation par l'Institut des points suivants :

- un état du positionnement stratégique de l'Institut et de son implication dans l'AMI SHS
- ainsi qu'un point sur la mise en place du comité opérationnel d'éthique, à partir de la rentrée prochaine (par Pascale Goetschel - DAS Mondes modernes et contemporains)
- actualités de l'Institut en termes de projets de réseaux ou laboratoires
- état du questionnement sur le périmètre des sections.

En lien avec les thématiques souhaitées par l'Institut pour la prospective :

- Présentation de la politique et des dispositifs de l'Institut à l'international par William Berthomière (DAS International) et discussion (place et rôle de CNRS Sciences humaines & sociales dans l'ESR français et européen)

Séance restreinte

11h45-12h15 :

- Approbation du PV du conseil du 23 janvier.
- Discussions sur la prospective : état des lieux des petits groupes et méthode de travail.

12h15-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h30 :

- Réflexion sur la prospective : présentation préliminaire des petits groupes thématiques, avec discussions. Première sélection des thèmes prioritaires et propositions de regroupement et de reformulation.

Matthieu Cassin prend la parole pour ouvrir la séance. Il remercie les membres du CSI d'avoir rejoint la réunion dans un contexte français peu réjouissant. Il exprime l'idée que ce sujet pourra être abordé à nouveau cet après-midi.

Il propose de commencer sans tarder par l'intervention de l'Institut, avec la présentation de Marie Gaille et de plusieurs autres intervenants de l'Institut, afin de laisser suffisamment de temps pour discuter des points qui seront soulevés.

Marie Gaille commence par saluer l'ensemble des participants et s'assure que les personnes à distance peuvent bien l'entendre. Elle exprime ensuite son regret que cette réunion se tienne en mode hybride, soulignant que, malgré les circonstances liées aux Jeux olympiques, il est dommage de ne pas être réunis en personne.

Elle note que cette réunion se tient entre les deux tours des élections législatives, dans un contexte marqué par une certaine incertitude et une ambiance flottante, avec des décisions qui se précipitent ou s'annulent. Elle propose d'aborder ce sujet si les participants le souhaitent, comme cela a été fait lors de la session de printemps avec certaines sections, à leur demande.

Elle informe qu'un léger imprévu en cette fin d'année a nécessité un ajustement du programme initialement prévu avec le Bureau. En effet, Stéphanie Vermeersch, actuellement en déplacement pour l'Institut, n'est pas en mesure de présenter son intervention sur l'interdisciplinarité comme prévu.

Par conséquent, il a été décidé en dernière minute que Pascale Goetschel, directrice adjointe scientifique en charge de l'histoire des mondes modernes et contemporains, ainsi que du suivi des dossiers sciences-société au sein de l'Institut, viendrait présenter les actions et perspectives en lien avec les questions soulevées sur la notion d'acceptabilité et ses alternatives.

William Berthomière, directeur adjoint scientifique en charge du pôle Europe et International, est en visioconférence. Il est accompagné de deux collègues du pôle international : Solène Marie, responsable de la coopération internationale, et Christine Müller, chargée de la coopération européenne, toutes deux présentes aux côtés de Catherine Houari, l'assistante de Marie Gaille. William Berthomière présentera la politique internationale de l'Institut. Des dépliants sur les outils de coopération européenne et internationale ont été préparés pour les participants présents et seront distribués au moment opportun.

Marie Gaille indique qu'elle souhaite aborder quatre points principaux. Elle confiera la question du comité opérationnel d'éthique à Pascale Goetschel, ainsi que certains aspects liés au positionnement stratégique de l'Institut et à la manière dont ce positionnement est travaillé. Elle évoquera également un point d'actualité concernant les implications du CNRS, et en particulier de l'Institut, dans l'AMI SHS, qui a mobilisé de nombreuses communautés scientifiques françaises ce printemps. Enfin, elle partagera quelques éléments relatifs aux projets de laboratoires et de réseaux, ainsi qu'un état des réflexions sur le périmètre des sections et le calendrier de travail.

Elle rappelle qu'elle avait déjà présenté en janvier des éléments de positionnement stratégique de l'Institut. Aujourd'hui, elle souhaite surtout insister sur la démarche et la méthode de travail que l'Institut s'efforce de mettre en œuvre depuis deux ou trois ans. Cette démarche consiste, en interne, à engager une réflexion avec l'équipe de direction scientifique pour établir des priorités et des axes stratégiques sur les plans disciplinaire, méthodologique ou thématique. Ces orientations sont ensuite déployées par l'Institut à travers ses financements et diverses modalités d'action.

Marie Gaille souligne que ces éléments sont présentés sur le site de l'Institut et sont bien visibles. Ils sont régulièrement réévalués, tant pour consolider les résultats progressivement atteints, que pour ajuster les priorités stratégiques. En coordination avec les partenaires académiques, l'Institut évalue son rôle sur divers aspects, décidant soit de déplacer l'attention vers d'autres domaines, soit de maintenir une thématique ou une discipline parmi ses axes prioritaires. Elle indique qu'un texte détaillant les priorités disciplinaires, méthodologiques et thématiques de l'Institut est disponible sur le site. Ces priorités incluent notamment l'archéologie, l'anthropologie, ainsi qu'une attention particulière portée aux sciences de l'Antiquité et à leur réception.

Elle précise que les priorités méthodologiques de l'Institut concernent notamment les enjeux de formalisation, les méthodes expérimentales qui se développent particulièrement dans les domaines de l'économie et de la linguistique, ainsi que les sciences partagées et les études aréales. Ces dernières constituent une priorité de longue date pour l'Institut, mais leur contenu a été renouvelé. Une attention plus soutenue est désormais portée au continent européen, initialement négligé dans les premières années de priorisation des études aréales, ainsi qu'aux problématiques liées aux conflits, tensions, zones de frontières, etc. L'Institut exprime également le souhait, déjà mis en œuvre à travers divers dispositifs, de favoriser des interactions plus soutenues entre des communautés qui, au cours des années 2010, ont réalisé un important travail de structuration interne, mais qui doivent éviter de travailler de façon cloisonnée. Cela concerne notamment le GIS Afrique, le GIS Institut des Amériques, le GIS Moyen-Orient et mondes musulmans (MOMM), etc.

Marie Gaille mentionne qu'en termes de thématiques, l'Institut se concentre sur un ensemble de priorités déjà bien ancrées, telles que la santé, les inégalités éducatives, et les transitions numériques, sur lesquelles elle souhaite ajouter un commentaire. De plus, l'Institut a introduit la question de l'habitabilité de la planète comme nouvelle priorité.

Elle précise que les transitions numériques méritent une attention particulière. Auparavant, cette priorité apparaissait à la fois sous l'angle méthodologique, notamment en lien avec les humanités numériques et l'intelligence artificielle (IA), et sous l'angle thématique. Récemment, il a été décidé de mettre davantage l'accent sur les transitions numériques en tant que thématique à part entière, car il est désormais évident que les humanités numériques sont bien intégrées dans les pratiques et méthodologies des chercheurs, ainsi que dans les postes d'ingénieurs d'études et de recherche, que ce soit dans les laboratoires ou au sein des MSH. L'enjeu principal pour l'avenir concerne l'intelligence artificielle, et plus spécifiquement l'IA générative. L'Institut envisage de développer une réflexion plus approfondie sur ce sujet dès l'année prochaine, avec l'objectif de mettre en place une action nationale de formation sur l'IA générative dans les pratiques de recherche.

Elle explique que si le financement est obtenu, l'action nationale sur l'IA générative sera mise en place à partir de 2025. Cela permettra de mieux comprendre comment chacun s'approprié ou non cette technologie, pour quels usages et avec quelles préoccupations, dans les pratiques de recherche. Ce travail s'inscrit dans une démarche interne à l'Institut. Parallèlement, cette année, un important travail de définition des priorités thématiques et des thématiques transversales a été mené au CNRS, en vue de leur intégration dans le

prochain Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), que le CNRS doit présenter au ministère en juillet. Tout au long de l'année, des efforts ont été déployés de manière transversale à l'échelle du CNRS. En ce qui concerne l'Institut, il a été essentiel de promouvoir des thématiques en cohérence avec ses priorités, tout en veillant à ce que ces thématiques soient également reconnues comme importantes par le CNRS pour les cinq prochaines années.

Marie Gaille précise que l'Institut a également contribué aux thématiques dites transverses, c'est-à-dire interdisciplinaires, selon la définition du CNRS. Parmi celles retenues a priori par Antoine Petit, l'Institut a joué un rôle particulièrement important dans la thématique du cerveau, en collaboration avec l'Institut de biologie et l'Institut écologie et environnement. Cette thématique aborde de manière très large les questions relatives à la connaissance des cerveaux, qu'ils soient humains, animaux, etc.

Elle ajoute qu'un volet, davantage porté par les collègues en biologie, concerne les pathologies du cerveau. Pour ce qui est de l'Institut, l'accent a été mis sur les problématiques liées à la notion de "cerveau social", en se demandant notamment ce que l'on entend par cerveau social, si l'on peut parler de causalité dans ce contexte, et quels concepts sont mobilisés lorsqu'il s'agit d'expliquer les comportements ou attitudes à travers des méthodes qui s'étendent des neurosciences aux sciences sociales. Par ailleurs, l'Institut a particulièrement promu une thématique autour des sociétés en transition.

Marie Gaille souligne que, bien que la thématique soit très vaste et puisse sembler, au sein des sciences humaines et sociales, un peu indistincte, elle est en réalité celle des six thématiques qui est la plus marquée par les sciences humaines et sociales. Elle exprime sa satisfaction de voir cette thématique émerger parmi les six retenues. Elle explique que cette thématique a permis d'introduire un questionnement sur ce qui est qualifié de transition, sur les raisons pour lesquelles les sociétés contemporaines ou une partie d'entre elles se perçoivent comme étant en transition, et sur ce que cela signifie de restituer ce vécu dans la longue durée de l'histoire par rapport à des transformations passées, souvent perçues comme plus radicales que celles que nous vivons aujourd'hui. Ce questionnement devrait permettre de développer un cadre épistémologique plus approfondi et transversal aux sciences humaines et sociales pour l'étude de l'idée de transition et ce qui est caractérisé comme tel.

En ce qui concerne les thématiques spécifiques à l'Institut, parmi les quarante mises en avant par le CNRS, cinq propositions ont été reconduites de manière assez large pour approfondir certaines questions. Parmi elles, une thématique dédiée aux langues, cultures et liens sociaux, avec une attention particulière à la place de la culture dans la vie humaine et au plurilinguisme. Une autre thématique porte sur les transitions numériques dans le monde du travail, abordant des enjeux tels que la plateformes du travail, le télétravail, et les diverses évolutions que nous connaissons actuellement. Enfin, une thématique s'intéresse aux acteurs non étatiques, qui jouent aujourd'hui un rôle extrêmement important aux côtés des États souverains, avec l'idée que le droit et la science politique doivent éclairer cette dimension des gouvernances mondiales non liée à la souveraineté des États.

Marie Gaille poursuit en évoquant une thématique qui relie deux priorités de l'Institut : "des êtres humains en bonne santé, une planète habitable." Cette thématique englobe les questionnements chers à l'Institut. Elle mentionne également une thématique centrée sur les enjeux géopolitiques et les conflits. Bien que ces lignes directrices semblent parallèles, elles se sont partiellement entrecroisées au cours de l'année de travail.

Enfin, elle souligne l'importance du travail que l'Institut tente de développer avec les laboratoires et les réseaux. Une première concrétisation de ce travail a eu lieu le 10 juin, lors de la journée qui était auparavant dédiée aux directeurs d'unité (DU). Cette journée a été transformée en une rencontre des directions de laboratoires, des réseaux et des programmes de recherche, afin de mettre en évidence les différentes strates de structuration de la recherche dans lesquelles le CNRS joue un rôle essentiel.

Elle souligne également l'importance de renforcer l'interconnaissance au sein de la communauté de recherche, reconnaissant qu'elle est actuellement insuffisante entre les réseaux, les laboratoires et les programmes de recherche financés par le CNRS. Les journées des 10, 11 et 12 juin ont permis de poser les premiers jalons pour améliorer ces échanges. L'objectif pour l'année prochaine est de créer une feuille de route pour les sciences humaines et sociales, en collaboration avec Caroline Bodolec, avec des moments de travail internes et en concertation avec les réseaux, les laboratoires, et le CSI.

Marie Gaille aborde ensuite l'AMI SHS¹, soulignant que les niveaux d'information peuvent varier parmi les membres du Conseil scientifique, notamment pour ceux travaillant dans des universités à l'étranger. Elle précise que de nombreux collègues dans les universités françaises ont été fortement mobilisés au printemps par cet AMI, lancé avec la perspective de consacrer 100 millions d'euros aux porteurs de projets sélectionnés, dont la deuxième phase est prévue pour l'automne.

Elle précise que le printemps a été consacré à la rédaction des lettres d'intention, déposées par les universités. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt était d'aider et d'accompagner les universités, ainsi que des établissements comme l'Inalco, Sciences Po, l'EHESS, etc., à développer leur signature institutionnelle. Il s'agissait pour chaque établissement de mettre en avant une thématique particulière dans laquelle il souhaitait être reconnu et associé. Elle souligne que l'appel à manifestation d'intérêt, dans sa formulation et son objectif de positionnement des universités et des établissements avec une signature claire, comportait également une contrainte qui n'était pas tout à fait en adéquation avec cet objectif. En effet, il imposait la constitution de consortiums, c'est-à-dire des groupements incluant d'autres universités ainsi que, de manière obligatoire, un ou plusieurs organismes de recherche.

Marie Gaille explique qu'un autre élément central de cet appel réside dans la diversité des thématiques proposées, offrant aux universités la possibilité de s'orienter vers d'autres sujets. Cependant, les webinaires organisés par l'ANR, le SGPI et le ministère ont rapidement révélé que cette flexibilité était en fait restreinte.

¹ <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/lancement-de-lappel-a-manifestation-dinteret-programmes-de-recherche-en-sciences-humaines-et-soci/>

Elle énumère les neuf thématiques retenues : l'évolution des démocraties, le travail, la préservation du patrimoine culturel, les civilisations et les troubles géopolitiques, l'impact du sport et les évolutions sociétales liées au sport, l'impact du changement climatique, l'évolution des habitats et des modes de vie, ainsi que les religions. Ces thématiques avaient été plus ou moins annoncées dans le discours d'Emmanuel Macron du 7 décembre dernier. Elle souligne qu'au cours de cette période de printemps, le CNRS a échangé activement autour de ces axes avec une cinquantaine d'établissements. Un travail d'organisation rigoureux a été mis en place au sein de l'Institut pour permettre ces interactions et collaborations. Les universités et autres établissements ont également fourni un effort considérable, compte tenu du délai relativement court pour soumettre les lettres d'intention.

Elle mentionne que 41 établissements ou universités ont soumis des propositions, comme indiqué dans un entretien publié par l'AEF, et que le CNRS s'est impliqué dans 28 d'entre elles. Concernant la thématique de la religion, seule l'université de Strasbourg a déposé un dossier. En revanche, les autres thématiques ont suscité une pluralité de réponses, avec un taux particulièrement élevé pour les impacts du changement climatique, qui a fait l'objet d'une dizaine de candidatures, dont 4 avec la participation du CNRS. Un grand nombre de réponses a également été enregistré pour l'évolution des démocraties, le travail et les âges de la vie, tandis que les thématiques de l'évolution des habitats, des modes de vie et du sport ont reçu moins d'attention. Enfin, la préservation du patrimoine culturel et les crises et civilisations ont également généré un nombre important de réponses.

Marie Gaille indique qu'une sélection des projets sera effectuée courant juillet afin d'identifier ceux qui pourront être poursuivis, soit sous la même forme que la lettre d'intention, soit en fusionnant avec d'autres réponses sur des thématiques similaires. Ensuite, le travail reprendra fin août, début septembre, jusqu'au 1er octobre, pour finaliser les projets complets en vue de leur soumission.

Elle précise que, selon les calculs effectués, les projets dans lesquels le CNRS s'est impliqué représentent à eux seuls 400 millions d'euros de demandes. Étant donné que cela ne concerne pas l'ensemble des projets soumis, il apparaît que les 100 millions d'euros prévus par France 2030 sont probablement insuffisants par rapport à l'ampleur de l'effort déployé.

Marie Gaille explique que, concernant les projets de laboratoire, il s'agit de projets en cours ou qui seront examinés par les sections lors de la session d'automne, notamment en lien avec l'international.

Elle mentionne que William Berthomière, directeur adjoint scientifique du pôle Europe et International, reviendra sur ce sujet. Elle précise que des actions ont été mises en place en Europe orientale et laisse à William Berthomière le soin de détailler ces initiatives et les projets déjà engagés. Parmi ces projets figurent la collaboration avec l'université de Chicago, via l'IRL à Chicago, ainsi que l'IRL de São Paulo. Ces initiatives sont en cours ou sur le point d'aboutir, puisque l'IRL de Chicago a été inaugurée le 1er janvier et celle avec l'université de São Paulo sera inaugurée en septembre.

Marie Gaille cède la parole à Pascale Goetschel, qui présente un projet concernant le laboratoire LARCA (UMR 8225). **Pascale Goetschel** explique que l'objectif est de favoriser la

collaboration entre les chercheurs du CNRS, le LARCA et les historiens de l'Université Paris Cité, autour d'un projet portant sur 'l'histoire monde'. Les collègues travaillent sur ces questions depuis plusieurs mois, et le projet est sur le point d'aboutir.

Marie Gaille intervient pour ajouter que ce projet vise également à surmonter la difficulté qu'éprouve le LARCA à s'ancrer pleinement dans le cadre du CNRS, notamment en ce qui concerne les candidatures de chercheurs. En effet, cette unité accueille un grand nombre de délégations ainsi que d'anglicistes, qui tendent toutefois à postuler davantage à des postes de professeurs ou de maîtres de conférences. Il a donc été particulièrement difficile d'attirer des profils de chercheurs pour ce laboratoire.

Pascale Goetschel ajoute que l'objectif est de proposer une histoire qui ne soit pas ancrée dans les études aréales, mais plutôt une histoire globale, axée sur les circulations. Elle souligne que plusieurs axes sont en cours de développement. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est l'intégration de questions transversales, telles que celles portant sur les pouvoirs, l'environnement, mais aussi sur les cultures visuelles, qui constituent l'un des points forts du LARCA.

Marie Gaille indique que le projet sera soumis aux sections 35 et 33 à l'automne. Elle explique que, pour le reste, l'Institut travaille sur des reconfigurations à plus long terme, notamment concernant trois UMR copilotées avec l'université de Lille en histoire ancienne, histoire moderne et contemporaine, ainsi qu'en philosophie et sciences du langage. Cependant, il est encore trop tôt pour en parler en détail. Elle conclut en mentionnant que cela représente l'essentiel des actions en cours, à l'exception de quelques interrogations concernant le maintien de l'implication de l'Institut dans le LLL (UMR 7270 Laboratoire Ligérien de Linguistique), un laboratoire de linguistique basé à Orléans, sujet encore en discussion.

Marie Gaille ajoute qu'une discussion a également été entamée avec un laboratoire travaillant sur l'éducation, dont le périmètre est actuellement très centré sur la région lyonnaise. L'objectif serait de lui donner une dimension plus nationale, mais cette démarche ne correspond pas nécessairement aux souhaits des acteurs locaux.

Elle aborde le dernier point qui concerne le périmètre des sections. Marie Gaille explique que la réflexion avait été entamée assez tôt, plus tôt que ce qu'elle avait connu auparavant en tant que directrice adjointe scientifique. Antoine Petit et Alain Schuhl avaient en effet exprimé le souhait de présenter dès le début de la nouvelle mandature du Conseil scientifique du CNRS un état des questionnements, afin de bénéficier de son éclairage. Ainsi, dès le début de l'année académique, chaque institut avait consigné ses réflexions dans un document commun, discuté en collège de direction, puis soumis à ce Conseil scientifique. Le Conseil scientifique, présidé par Olivier Coutard, a, lors de sa première session, invité l'ensemble des directions des instituts à présenter les questionnements et les projets, et à entamer la discussion. Ensuite, il a convié certains directeurs ou directrices d'Institut au printemps pour une nouvelle série de discussion.

Marie Gaille fait remarquer qu'elle ne faisait pas partie des directeurs ou directrices convoqués à cette deuxième série de discussions. Le 17 mai, le Conseil scientifique a rendu

un avis écrit, détaillé dans un document étayé. Ce processus nous amène à la situation actuelle, en juillet. En principe, Alain Schuhl souhaitait que le collège de direction finalise une position pour la rentrée prochaine, afin de la présenter au ministère en vue de la prochaine mandature.

Elle souligne que, bien que cette discussion puisse sembler lointaine et abstraite pour les collègues non affiliés au CNRS ou basés à l'étranger, elle revêt une importance particulière à double titre. D'une part, elle permet de réfléchir à l'évolution de la science, des pratiques scientifiques et des périmètres disciplinaires. Cela implique d'envisager l'ajustement des mots-clés des sections, la modification de leur périmètre, la création de nouvelles sections ou la suppression de certaines, en fonction des évolutions scientifiques. Cet exercice, auquel le CNRS se prête tous les cinq ans, est conduit avec plus ou moins de radicalité en fonction des contextes.

Marie Gaille affirme que cet exercice est assez classique et mobilise les sections, qui travaillent notamment sur les mots-clés et leurs périmètres. En septembre, lors de l'élaboration des premières propositions, les présidents de sections ont été consultés afin de recueillir leur avis sur l'éventuelle évolution du périmètre de leur section. Elle souligne qu'il s'agissait ici uniquement des périmètres, et non des mots-clés ni des CID. À l'issue de cette consultation, certaines sections ont été écartées du processus de modification, les présidents estimant qu'aucun changement n'était nécessaire, ce que les données confirmaient, bien qu'une réflexion aurait pu être menée dans l'absolu.

Elle prend l'exemple de la sociologie, répartie entre les sections 40 et 36. Bien que les communautés concernées aient appris à dialoguer entre elles, il aurait été possible de réfléchir à une autre organisation. Cependant, ces questions ont été écartées car le système actuel semble fonctionner correctement, permettant de recruter et d'évaluer de manière satisfaisante. Elle ajoute que cette approche a également été adoptée pour les sections 39, 38, 37, 36 et 34. Elle précise que, bien que la section 33 ait été initialement exclue de la démarche, une réflexion a finalement été engagée concernant l'histoire de l'art.

Marie Gaille indique que les réflexions ont finalement été concentrées sur deux sujets principaux. Le premier concerne la Commission interdisciplinaire 53 (présidée aujourd'hui par Jean Noël Jouzel), qui se focalise sur les méthodes et pratiques scientifiques, l'épistémologie des sciences, les sciences sociales des sciences, ainsi que la communication autour des sciences. Elle explique que, bien que l'idée initiale ait été de séparer la réflexion sur les sections d'un côté et sur les CID de l'autre, il a été difficile pour l'Institut de maintenir une dissociation étanche entre ces deux aspects. Elle précise qu'il est important d'expliquer pourquoi rapidement. De plus, un questionnement spécifique a émergé concernant la section 35, qui a historiquement exprimé des difficultés à évaluer des dossiers provenant de communautés très hétérogènes. Bien que cette section soit globalement rassemblée sous le grand chapeau des sciences des textes, avec une distinction par rapport aux archives, elle couvre des disciplines très diverses, allant de la littérature à la philosophie, en passant par la musicologie. Ce large spectre rend l'évaluation complexe, d'autant plus que ces domaines renvoient à une dizaine de sections du CNU, avec des habitus communautaires très différents

Dans ce document, l'hypothèse de travail proposée est de diviser la section 35 en deux. D'une part, une section dédiée à la philosophie, à l'épistémologie et à l'histoire des sciences, mais au sens philosophique et non historique. Cette section inclurait également, dans la mesure du possible, des travaux en philologie. D'autre part, une nouvelle section serait créée, non pas comme une simple subdivision de la 35, mais comme une section dédiée aux arts. Cette dernière regrouperait l'esthétique, la musicologie, ainsi que d'autres approches provenant potentiellement des sections 32 et 33. Il s'agirait d'une section portée par le CNRS, rassemblant des disciplines actuellement dispersées.

Le Conseil scientifique, ainsi que les sections 32 et 33, ont exprimé leur opposition à l'idée de concentrer la philologie dans l'une ou l'autre de ces deux sections possibles, estimant qu'elle devait rester répartie entre différentes sections, ce qui se comprend d'un point de vue scientifique. En conséquence, il a été décidé de maintenir cette répartition. Cependant, il serait souhaitable que les sections affinent leur définition de ce qu'elles entendent par philologie, afin d'éviter les chevauchements. Par le passé, certaines sections ont recruté pour d'autres, ce qui, compte tenu du nombre limité de postes, n'est pas idéal et mérite une attention particulière.

Marie Gaille affirme qu'une discussion a été initiée autour de l'histoire de l'art, mais avec une volonté très affirmée des sections 32 et 33 de conserver cette discipline en leur sein. Cela se comprend, bien entendu, au regard de la communauté des historiens. Cependant, cela met fin à l'idée de créer une grande section transversale dédiée aux arts. Tel est l'état actuel des discussions.

En outre, des échanges approfondis ont eu lieu sur le devenir de la CID 53, qui, malgré des recrutements très intéressants ces dernières années, n'a pas bénéficié d'un soutien de postes par les autres instituts. Cela remet en question la viabilité même d'une commission interdisciplinaire dans ce contexte.

Marie Gaille mentionne que des travaux ont été menés avec Jean-Joël Jouzel et l'équipe de direction pour envisager plusieurs scénarios concernant la CID 53. Lors des sessions de printemps, elle a soumis aux sections la question suivante : dans l'hypothèse où la CID 53 serait effectivement supprimée, comment pouvons-nous, collectivement, garantir que les sections conservent une capacité à recruter des profils correspondant aux besoins interdisciplinaires couverts jusqu'à présent par cette commission ? Elle souligne qu'une partie des discussions avec les sections indique qu'il ne serait pas impossible de gérer certains profils sans la CID 53, car les méthodes interdisciplinaires se sont progressivement généralisées et n'ont plus besoin d'être cultivées dans un cadre aussi protégé et privilégié. Cependant, il subsiste un enjeu, notamment au niveau des mots clés, pour certaines sections. La réflexion à ce sujet est encore en cours. Si le scénario de suppression de la CID 53 est finalement retenu par la direction du CNRS, et étant donné que chaque institut doit actuellement contribuer à hauteur de 15 % de ses postes au concours d'interdisciplinarité, l'Institut devra repenser son espace d'interdisciplinarité. Cela pourrait inclure la proposition de création d'une nouvelle CID, un travail qui est déjà en cours.

Marie Gaille indique que de nouvelles discussions sont prévues en juillet, suivies de rencontres avec les présidents de sections à la rentrée. L'objectif du collège de direction est

de consolider une proposition qui sera ensuite soumise au ministère. Elle explique que son intervention portait uniquement sur les périmètres scientifiques, mais souligne que des considérations démographiques, telles que la taille des sections et leur pertinence, doivent aussi être prises en compte. Elle mentionne qu'ajouter une section en sciences humaines et sociales, compte tenu du faible nombre de postes actuels, entraînerait forcément des recrutements en petits nombres. Elle pose donc la question de savoir si ces contraintes démographiques doivent primer dans les décisions ou s'il est possible d'envisager d'autres approches.

Matthieu Cassin remercie Marie Gaille pour ses présentations et propose d'ouvrir la discussion dans l'ordre des points évoqués, avant de passer aux présentations des deux DAS. Concernant le positionnement stratégique de l'Institut, il n'y a pas de questions ou réactions pour l'instant, mais il souligne que ce sujet pourra être revisité. Il ouvre ensuite la discussion sur l'implication du CNRS-SHS dans l'appel à manifestation d'intérêt en SHS.

Marta Torre-Schaub exprime son étonnement concernant l'organisation interne des universités dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Elle se demande comment les universités ont choisi les sujets et constitué leurs consortiums, et si elles ont impliqué les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans ce processus. Elle évoque son expérience personnelle, expliquant qu'elle et ses collègues d'une université parisienne (la Sorbonne) n'ont pas été consultés sur le choix des sujets, malgré des opportunités potentielles pour se positionner sur d'autres thématiques en consortium. Elle souhaite des éclaircissements sur la manière dont le CNRS a soutenu certaines universités ou thématiques.

Marie Gaille répond d'abord sur la question financière, précisant que les montants, bien que bienvenus, ne sont pas aussi substantiels qu'ils pourraient l'être. Elle estime que l'État aurait pu allouer plusieurs centaines de millions supplémentaires. En tenant compte du nombre d'années, des membres des consortiums et de la part des frais généraux (overheads), le financement apportera un léger soutien, mais pas beaucoup plus. Elle ajoute que les établissements et universités ont eu peu de temps pour s'organiser et soumettre leurs projets.

Marie Gaille explique que les universités ont souvent fait de leur mieux pour participer aux discussions, malgré le délai très court pour se positionner et préparer la lettre d'intention. Elle observe une grande diversité dans la manière dont les établissements ont réagi. Certains étaient prêts dès le lendemain du discours d'Emmanuel Macron, tandis que d'autres ont pris plusieurs semaines avant de choisir leurs thématiques. Les discussions se sont déroulées à différents niveaux, incluant des réunions formelles (comme celles de France Université) et des échanges informels entre présidences et vice-présidents. Elle cite l'exemple de l'université de Bordeaux, qui a multiplié les interactions avec les enseignants-chercheurs et les chercheurs du CNRS, ce qui a rendu le processus plus complexe, tout en respectant le format limité de la lettre d'intention.

Elle fait remarquer que la communication avec le CNRS s'est faite naturellement, car les discussions avec les universités sont fréquentes. Marie Gaille précise qu'un dialogue a été entamé afin de déterminer l'implication du CNRS. Un "menu à la carte" a été proposé, comprenant des axes tels que le circuit de la donnée, le portage de réseaux nationaux ou

internationaux, ou encore le transfert vers la société civile et l'innovation sociale, tout en veillant à ce que ces propositions soient en cohérence avec les positionnements des universités. Marie Gaille précise qu'ils ont veillé à ne pas s'engager dans des projets qui auraient chevauché des programmes de recherche déjà en cours, comme les PPR et PEPR, ou des projets similaires. Ils ont ainsi sélectionné les projets avec discernement, en tenant compte de ce qui était déjà financé en SHS, afin d'éviter la multiplication des guichets, jugée incohérente et épuisante pour les chercheurs. De plus, bien qu'ils aient choisi de rester discrets dans ce processus, ils ont informé les universités de la similitude de certains projets afin qu'elles puissent se concerter, ce qu'elles ont parfois fait.

Marie Gaille invite Nathalie Vienne-Guerrin à partager son expérience en tant que vice-présidente de la recherche à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Nathalie Vienne-Guerrin explique que l'appel à projets a pris les établissements par surprise, car ils ne s'étaient pas préparés aux neuf thématiques proposées. En à peine deux mois, ils ont dû réagir pour voir où ils pouvaient se positionner. À Paul-Valéry, l'université a maintenu un lien constant avec les unités de recherche (UMR et UR), les sollicitant à chaque étape pour proposer des idées. Cependant, les délais serrés ont parfois limité les échanges, et les décisions se sont prises rapidement, notamment pour trouver des consortiums avec des organismes de recherche. Un document Excel a été mis en place pour permettre aux universités de se répartir les thématiques, mais il n'est pas certain que toutes aient respecté cette démarche. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en sciences humaines et sociales est disponible en ligne. Nathalie Vienne-Guerrin invite à le consulter pour voir les détails sur les neuf thématiques proposées. Elle conclut en notant que les sommes allouées seront probablement assez dérisoires, comme l'avait souligné Marie Gaille.

Marta Torre-Schaub demande si, lors de la deuxième phase, il serait possible d'intégrer d'autres universités aux consortiums, en particulier sur la thématique du changement climatique, qui l'intéresse. Nathalie Vienne-Guerrin précise que c'est l'Université de Montpellier, et non Paul-Valéry Montpellier 3 (spécialisée en SHS), qui porte ce projet, et qu'elle-même n'en est pas membre.

Marta Torre-Schaub pose une question générale, souhaitant savoir s'il sera possible, lors de la deuxième phase, d'intégrer d'autres universités, même si elles sont accessoirement associées à certaines thématiques.

Marie Gaille répond qu'elle n'a pas d'information précise à ce sujet, mais souligne que tout ce qui est disponible, notamment en termes de règlement intérieur et de détails sur la procédure, se trouve sur le site de l'ANR. Elle recommande de consulter les informations en ligne.

Matthieu Cassin remercie Marie Gaille pour ses explications sur le périmètre des sections et le calendrier. Il apprécie également les éléments présentés, y compris sur les considérations démographiques et de postes, qui ne doivent pas être centrales mais ne peuvent pas non plus être ignorées, d'autant que les sections de l'INSHS sont parmi les plus petites du comité national.

Marie Gaille nuance le propos en rappelant que certains instituts, comme l'IN2P3 et l'INSMI, ont une seule section, ce qui regroupe toute leur population. Par exemple, l'IN2P3 compte

environ 445 membres, et les mathématiciens près de 400. Ces chiffres sont disponibles dans le bilan social 2022 du CNRS. L'Institut des sciences biologiques est l'un des plus proches en termes de taille, mais la "petitesse" des sections doit être modulée en fonction de l'organisation spécifique de chaque institut et du nombre de sections et disciplines concernées.

Matthieu Cassin résume en disant que, si l'on comprend bien l'état actuel de la réflexion de l'institut, d'une part la séparation de la section 35 en deux est toujours en discussion, et d'autre part, l'avenir de la CID 53 est également largement débattu. Avant d'ouvrir la discussion, il pose une question de curiosité concernant la nouvelle CID envisagée, voulant savoir quel type de CID pourrait être envisagée.

Marie Gaille explique qu'ils ont commencé à envisager plusieurs scénarios à soumettre à la direction, en particulier sur l'avenir de la CID 53. L'objectif serait que la CID 53 soit soutenue par d'autres instituts. Si ce n'est pas possible, une autre option pourrait rallier ces instituts, en travaillant sur l'interface humain-machine, numérique, société et individu. Cela permettrait de conserver une partie des profils recrutés via la CID 53, tout en intéressant les sciences de l'ingénieur et de l'informatique. Ce scénario est encore en cours de réflexion.

Jean-Noël Jouzel remercie Marie Gaille pour ses précisions et demande des éclaircissements sur le calendrier. Il s'interroge sur ce qui se passera si la CID 53 disparaît et sur la redéfinition des autres CID, y compris la création d'une nouvelle CID. Il souhaite savoir comment préserver le périmètre "science et société" de la CID 53. Il exprime son intérêt pour toute information disponible concernant le calendrier de cette réflexion à partir de septembre.

Marie Gaille explique qu'elle n'a pas plus d'informations précises à ce stade. Elle indique que la réflexion sur la CID 53 se poursuivra avant les congés d'été, et que la direction du CNRS souhaite finaliser cette question à la rentrée, sans date limite exacte pour l'instant. La réflexion devrait cependant être achevée assez tôt à l'automne, car un envoi au ministère de la Recherche est prévu avant la fin de l'année civile. Elle suggère de poser la question à Antoine Petit et Alain Schuhl lors de la séance de la CPCN le 11 juillet pour obtenir des informations plus précises.

Marie Cronier, représentant Frédéric Hurlet, président de la section 32, prend la parole pour exprimer une interrogation. Elle mentionne une phrase de Marie Gaille affirmant que les présidents de sections avaient été consultés en septembre dernier au sujet d'un éventuel re-périmétrage. Toutefois, elle indique que la section 32 n'a pas l'impression d'avoir été officiellement consultée à ce moment-là et se demande si quelque chose a été manqué. Elle précise que cela est anecdotique, car la réflexion a progressé, mais souhaiterait des éclaircissements.

Marie Gaille répond en confirmant qu'elle a bien consulté tous les présidents de section, mais elle ne se souvient plus précisément si cela a été fait lors d'une des rencontres biennuelles ou par mail, étant donné que cela remonte à près d'un an. Elle précise toutefois que la section 32 n'avait pas exprimé de souhait de modification de son périmètre.

Marie Cronier confirme que la section 32 a découvert le projet de modification vers la fin novembre ou début décembre, ce qui a suscité une certaine surprise. Elle comprend maintenant que la question posée était simplement de savoir si la section souhaitait modifier

son périmètre, et que la réponse avait été non. Elle remercie Marie Gaille pour la clarification, précisant que c'était le point qu'elle souhaitait éclaircir.

Sandra Laugier intervient pour revenir sur la question de la CID 53, en soulignant, comme l'a fait Jean-Noël Jouzel, l'importance des thématiques "science en société" traitées par cette commission. Elle rappelle que ces postes étaient réellement à l'interface avec les autres instituts, malgré leur manque de soutien. Elle s'interroge sur la possibilité de maintenir ces recherches et recrutements, car ce domaine, bien que lié à l'épistémologie et à l'histoire des sciences, ne peut être entièrement pris en charge par la section 35, même avec ses modifications. Elle souligne la difficulté de répartir les thématiques de la CID 53 dans d'autres sections, notamment en sociologie et anthropologie, où ces recherches ont été particulièrement soutenues. Enfin, elle demande comment cette nouvelle configuration pourrait être envisagée.

Marie Gaille répond en précisant qu'il est clair, dans un des scénarios envisagés, que la nouvelle section 35 ne prendra pas en charge les recrutements de la CID 53 en cas de sa suppression. C'est pourquoi elle a posé la question à toutes les sections lors des sessions de printemps. Certaines, comme la section 36 (sociologie et sciences du droit), ont réagi immédiatement et ont exprimé leur capacité à accueillir et classer des candidats provenant de la CID 53, sans rencontrer de difficultés. D'autres sections demandent encore un temps de réflexion, notamment parce que certains candidats postulent à la fois en CID 53 et dans d'autres sections, apparaissant parfois dans les classements des deux. La question reste ouverte pour les sections 32, 33, 38, 39 et 40, en particulier pour l'épistémologie. Elle conclut en soulignant que ce scénario doit être travaillé collectivement, à condition que toutes les sections s'impliquent.

Matthieu Cassin intervient en précisant qu'une des difficultés pour que les sections puissent s'impliquer pleinement réside dans la disponibilité de postes. Il souligne que l'intégration de thématiques auparavant couvertes par une CID, sans augmentation du nombre de postes alloués à une section, pourrait poser problème.

Élisabeth Peyroux anticipe la discussion sur la prospective, notamment concernant l'intelligence artificielle (IA) et l'IA générative, mentionnées plus tôt. Elle se demande comment les enjeux liés aux pratiques de recherche et à l'éthique sont intégrés dans la reconfiguration éventuelle de la CID 53, en soulignant que les outils ne peuvent être dissociés de la manière dont ils sont conçus et utilisés. Elle note l'importance de l'appropriation sociale des technologies et s'interroge sur la place donnée à l'IA dans ce contexte, en particulier concernant l'interface world-machine, qui relève à la fois de la philosophie, de la technique et de la sociologie des usages.

Marie Gaille reconnaît que l'intelligence artificielle et l'interface world-machine font bien partie des questions en cours de réflexion. Cependant, elle souligne la nécessité de ne pas empiéter sur la CID 55, dédiée aux sciences des données, qui accueille également des candidats en sciences humaines et sociales, notamment ceux utilisant des méthodes basées sur l'exploitation massive de données. Elle estime qu'il existe de la place pour d'autres approches, mais souligne l'importance de respecter cette frontière afin de ne pas dupliquer les travaux déjà en place.

Matthieu Cassin revient sur la question du périmétrage et exprime son souhait que, durant la nouvelle mandature du Conseil scientifique, celui-ci soit impliqué dans les réflexions sur l'évolution du périmètre des sections, en collaboration avec les sections et Marie Gaille. Il souligne l'importance d'un calendrier qui permette une réflexion scientifique approfondie, plutôt que des réactions rapides à des propositions déjà établies. Il propose que ce travail soit mené collectivement, en particulier à l'approche de la fin du mandat des sections actuelles et de l'entrée en fonction des nouvelles.

Simon Sarlin revient avec deux questions sur l'AMI. D'abord, il demande des précisions concernant le pilotage des projets, qui semble être sous la responsabilité des présidents d'établissements, et se demande si ces directions détermineront également les destinataires des crédits obtenus. Il souhaite savoir si des réflexions ont déjà été menées pour associer les communautés de chercheurs et les unités de recherche à l'allocation de ces crédits. Ensuite, il interroge Marie Gaille sur le positionnement du CNRS, en demandant si cela concerne uniquement l'investissement du CNRS dans les différentes thématiques ou si le CNRS pourrait également être référent pour certains pôles scientifiques mentionnés dans la note de cadrage. Enfin, il s'interroge sur la manière dont le CNRS pourrait se positionner dans cette nouvelle carte de financement des SHS par projet.

Marie Gaille reconnaît la complexité des questions posées. Concernant la première, elle souligne que les établissements ont adopté des approches variées dans la préparation des lettres d'intention, y compris l'élaboration d'ébauches de budgets. Ces budgets sont souvent présentés de manière générale, avec des prévisions comme des contrats doctoraux, postdocs, ou des financements pour certaines infrastructures. Elle donne l'exemple concret d'un projet avec Sciences Po sur la démocratie, où le CNRS a convenu que, si le projet était retenu, il serait associé à la création d'un réseau national sur la sociologie du vote, et que les fonds obtenus serviraient à financer ce réseau. Cependant, elle précise que ces discussions restent encore assez génériques et qu'elles seront affinées lors de la réponse complète.

Marie Gaille répond à la seconde interrogation en expliquant que, bien que le CNRS soit membre de consortiums, il n'est pas lui-même porteur de consortiums, comme c'est le cas pour d'autres organismes de recherche. L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt est de faire émerger des identités scientifiques majeures pour les universités et les établissements. Cependant, elle souligne que les choix thématiques des établissements et universités sont souvent complémentaires à d'autres actions qu'ils mènent, même en dehors de l'AMI. L'idée n'est donc pas de créer une "carte de France" où chaque université serait désignée comme référente exclusive d'un sujet, comme le changement climatique par exemple, mais plutôt de favoriser une complémentarité dans les réponses apportées par les établissements.

Matthieu Cassin cède la parole à William Berthomière pour une présentation de la politique et des dispositifs mis en place par l'Institut à l'international.

William Berthomière commence par saluer l'assemblée et annonce qu'il va présenter l'activité du pôle Europe International en la structurant autour de quatre grandes missions. Ces missions sont celles qui animent toute l'équipe, en collaboration avec Marie Gaille et les

différents DAS. Concernant la première mission, qui consiste à accompagner la coopération internationale, il souligne l'importance du suivi des unités de recherche à l'étranger. Ce suivi implique des actions variées, à plusieurs niveaux et de différentes natures.

William Berthomière explique que l'Institut est en train de repositionner une unité, l'ex-CEFR, à l'université de Varsovie, dans un contexte géopolitique complexe. Il mentionne également le travail d'accompagnement concernant la relocalisation du CEDEJ Khartoum au CEDEJ du Caire et de la Section Française de la Direction des Antiquité du Soudan (SFDAS) à l'IFAO. Cet accompagnement, parfois difficile, se fait en dialogue avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Il souligne également les efforts autour des unités CRFJ et IFPO, affectées par la guerre à Gaza. Pour soutenir ces unités en difficulté, l'Institut collabore étroitement avec le MESR, qui a accordé un crédit exceptionnel de 240 000 € pour renforcer la recherche en Europe centrale et orientale, suite aux conséquences du conflit en Ukraine.

William Berthomière souligne que l'Institut accompagne avant tout les unités dans des situations difficiles, en termes de stratégie et de moyens. Il rappelle que le ministère a octroyé une aide exceptionnelle de plus de 200 000 €. L'objectif est de répondre aux questions scientifiques liées au conflit en Ukraine, en orientant une grande partie de ces fonds vers les GDR (Groupements de Recherche), qui peuvent redistribuer ces ressources pour des activités croisées entre différentes unités. L'Institut a préféré soutenir les GDR en France plutôt que de cibler certaines UMR, afin de favoriser une synergie entre la recherche nationale et les unités à l'étranger, qui bénéficient également de ce soutien.

William Berthomière fait référence ici au CEFRES (Centre français de recherche en sciences sociales) à Prague, au Centre Marc Bloch à Berlin, ainsi qu'à l'IFEA (Institut français d'études anatoliennes) à Istanbul, considérés comme les trois principaux piliers ayant permis de mobiliser les fonds nécessaires à la mise en place d'une activité d'accompagnement de la recherche dans ce contexte particulier.

Parallèlement, comme l'a indiqué Marie Gaille en ouverture, l'accompagnement consiste également à renforcer le réseau des unités. Ainsi, l'IRL 'Humanities', actuellement dirigée par Laetitia Zecchini, a été mise en place, tout comme l'IRC Transition, qui sera inauguré le 1^{er} septembre prochain à São Paulo (USP). Le processus de recrutement pour la direction a été finalisé, et François-Michel Le Tourneau en assumera la responsabilité à partir du 1^{er} septembre.

Dans le cadre de l'accompagnement de la coopération scientifique et du renforcement du réseau des unités, deux projets scientifiques sont actuellement en cours d'élaboration. L'un concerne l'ouverture d'une unité en partenariat avec l'Université de Varsovie, porté par Laurent Tatarenko, chercheur CNRS de la section 33. Le second projet, en partenariat avec UCLA aux États-Unis, est en train de prendre forme. Emmanuel Henry conduit la réflexion sur la mise en place de ces projets scientifiques pour l'institut. À cela s'ajoutent les initiatives prises au niveau de la présidence du CNRS, notamment le soutien à la recherche sur le continent africain avec le lancement de la phase 2 du plan Afrique du CNRS et l'ouverture d'un nouveau bureau au Kenya.

Une diapositive a été présentée pour dresser un bilan de la campagne d'expatriation 2024 concernant les affectations de chercheurs et enseignants-chercheurs. Un point qui semble

important à souligner au niveau du CSI est la répartition des nouvelles expatriations par section, bien qu'il ne s'agisse ici que d'une analyse sur une seule année. Certaines communautés répondent moins à l'appel à l'expatriation à l'étranger. Par ailleurs, il est essentiel de mentionner le soutien particulier de la présidence du CNRS en faveur de l'expatriation des chercheurs en SHS, afin de renforcer sa politique scientifique à l'international. Cette année, plusieurs demandes d'affectation sur le continent africain ont été formulées, et pour la première fois depuis plusieurs années, des collègues ont pu être affectés à l'IFAS (Institut français d'Afrique du Sud) à Johannesburg, ainsi qu'à l'IFRA (Institut Français de Recherche en Afrique) à Nairobi. Il s'agit là d'une dynamique que le CNRS souhaite continuer à renforcer. Il est primordial de consolider les unités à l'étranger, notamment en Afrique, et en particulier au Nigeria, où les demandes d'affectation restent encore peu nombreuses

Dans le cadre de l'accompagnement de la coopération internationale, il est important de rappeler que l'un des soutiens les plus significatifs, mobilisant une part importante des fonds alloués par l'Institut, est l'appel à projets SMI blanc. Au sein du pôle, un bilan des campagnes précédentes a été réalisé, couvrant la période de 2016 à 2024. Grâce à cet appel, plus de 437 mobilités internationales ont été soutenues, témoignant de son importance. La majorité de ces mobilités se déroulent dans un cadre classique, mais il convient de souligner les partenariats stratégiques avec des institutions bien identifiées, telles que les Écoles françaises à l'étranger, ainsi que l'appel mis en place avec l'INALCO, qui favorise les mobilités vers d'autres pays européens ainsi que vers le continent américain, notamment l'Amérique latine, qui prend une place significative dans ces échanges.

Un point essentiel à signaler pour cette année est la refonte de l'appel SMI 2025, avec un rééquilibrage des dotations. Jusqu'à présent, une somme forfaitaire de 2000 € par mois était attribuée pour les mobilités internationales, mais un ajustement est prévu, tenant compte des variations de coûts selon les destinations, qu'il s'agisse de l'Amérique du Nord, de l'Asie, de l'Europe ou du Maghreb. L'Institut adaptera ainsi sa contribution financière en fonction du coût des missions à l'étranger, en fonction des zones géographiques.

Enfin, le CNRS a développé une plateforme appelée NOA, dédiée au dépôt des candidatures, ce qui permettra d'éviter la circulation de documents papier. Tout le processus sera désormais centralisé via cette plateforme.

Un autre point essentiel concernant l'accompagnement à la coopération internationale porte sur les calendriers, qui revêtent une importance particulière pour nos collègues. Pour les demandes d'affectation de chercheurs à l'étranger, le calendrier sera avancé afin de mieux anticiper et organiser les affectations. La publication de l'appel se fera fin septembre, et les dépôts de demandes seront attendus pour la mi-décembre. Cela permettra de répondre plus tôt aux sollicitations, car le calendrier actuel a parfois mis certains collègues en difficulté. En cas d'expatriation familiale, par exemple, attendre une réponse jusqu'en avril peut compliquer la prise de décisions, comme l'inscription d'enfants dans une école à l'étranger pour la rentrée de septembre. Ce nouvel échéancier vise à réduire ces contraintes et à mieux accompagner nos chercheurs dans leurs démarches.

William Berthomière mentionne que des ajustements sont également prévus en réponse aux demandes des collègues, et que le calendrier sera adapté dès cette année pour mieux répondre à ces besoins. Cela concernera aussi les appels SMI, dont la publication, initialement prévue pour juin, sera décalée à juillet, avec une mise en ligne sur la plateforme Noa. Ce changement permettra aux collègues d'obtenir une réponse plus rapidement et de mieux organiser leur mobilité internationale.

Dans le cadre de l'appel SMI, il est prévu d'élargir la sélection afin d'inclure également les Écoles françaises à l'étranger, telles que l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), qui n'étaient pas initialement concernées. Cet appel sera mis en place dès cette année, en collaboration avec les différentes Écoles concernées.

Un point important à souligner est la possibilité, désormais offerte, d'avoir une co-direction pour les projets IRN (International Research Network) et IRP (International Research Projects). Cette co-direction est ouverte aux membres statutaires d'unités CNRS. Cette mesure répond à une préoccupation exprimée par les jeunes chercheurs, notamment celles qui renonçaient à diriger un projet en raison, par exemple, d'un congé de maternité prévu l'année suivante. Pour pallier ces situations et éviter des renoncements liés à la direction de projets, la codirection a été instaurée, offrant ainsi une solution adaptée à ce type de contrainte.

En ce qui concerne un autre aspect de l'activité internationale, il s'agit de soutenir la participation aux appels européens. Trois points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, le soutien financier apporté aux porteurs potentiels de projets européens sera désormais phasé. L'Institut peut accorder jusqu'à 6000 € pour accompagner les porteurs dans la mise en place de leur réseau et de leur projet scientifique. À partir de 2025, deux appels par an seront lancés, alignés sur l'ouverture des appels européens, notamment ceux de l'ERC, tels que les appels Starting, Consolidator et Advanced.

Il a été décidé d'instaurer deux appels par an afin de mieux structurer les possibilités de soutien, car le système actuel, qui fonctionnait au fil de l'eau, était difficile à gérer pour l'Institut. En parallèle, des actions d'accompagnement sont proposées, comme les ateliers d'écriture en collaboration avec Monica Brinzei (DR, IRHT-CNRS) et le pôle Europe de la délégation Île-de-France de Meudon, ainsi que des simulations d'oraux blancs pour les candidats auditionnés. Ces oraux se déroulent dans des conditions proches de celles de l'ERC, avec des panels de 5 à 6 membres, incluant des lauréats ERC, et se font entièrement en anglais. Les questions sont diversifiées, ne se limitant pas à la spécialité du candidat. William Berthomière a exprimé sa satisfaction à l'idée de promouvoir cette initiative, soulignant qu'elle représente une étape clé pour les collègues se préparant à la phase de présentation orale de leur projet. En ce qui concerne les actions structurantes, il semble essentiel, au niveau du pôle, de transposer la politique scientifique de l'Institut à l'échelle internationale, comme l'a souligné Marie Gaille en ouverture de cette session, en cohérence avec les orientations scientifiques portées par le président Antoine Petit. À titre d'exemple, une initiative commune à l'échelle européenne est menée avec le CNR italien (Centro Nazionale della Ricerca) et le CSIC espagnol (Consejo Superior de Investigaciones Científicas), rassemblant actuellement une cinquantaine de chercheurs de ces trois institutions autour de

thèmes scientifiques clés. L'objectif est de permettre à ces chercheurs de collaborer afin de rédiger une note d'intention scientifique, dans le but de porter une voix commune au niveau européen. Cette démarche vise à influencer les futurs drafts de l'Union européenne lors de la rédaction des appels européens, notamment dans le cadre du FP 10 (Framework Programme 10).

Il s'agit également de favoriser la collaboration entre les chercheurs autour de ce dispositif, dans le but de renforcer des dynamiques scientifiques susceptibles de conduire à de futures mobilités entre les institutions ou à la mise en place de projets communs. Comme mentionné précédemment, cela s'inscrit en résonance avec la politique scientifique du président du CNRS. Le 27 mai dernier, Antoine Petit a rencontré la présidence du CSIC pour discuter des collaborations futures et des moyens à déployer afin de renforcer la coopération franco-espagnole au sein de leurs institutions respectives.

Cela s'inscrit dans une dynamique globale d'établissement, à laquelle l'Institut participe pleinement. Javier Moreno (membre nommé au CSI, CSIC) est également en ligne et pourra sans doute apporter plus d'éclaircissements sur cette dynamique scientifique en cours. Il convient de noter que les 50 chercheurs impliqués échangent actuellement via des réunions en ligne pour rédiger cette note d'intention scientifique. Un temps de dialogue commun est prévu les 27 et 28 novembre à Paris, où tous seront réunis pour débattre de ces propositions scientifiques, en présence de représentants de la Commission européenne et d'autres institutions de recherche européennes, notamment des collègues portugais et grecs.

Un autre exemple de questions structurantes vise à ouvrir de nouveaux espaces de collaboration, notamment à l'échelle de la jeune recherche. Un accord de coopération a été conclu avec la British Academy pour organiser une session dédiée aux jeunes chercheurs, qui se tiendra au siège du CNRS à Paris les 14 et 15 novembre prochains. Cette rencontre portera sur un thème commun : les formes de gouvernance. Comme l'a souligné Marie Gaille, la logique suivie met particulièrement l'accent sur les acteurs non étatiques et la gouvernance mondiale, conformément aux priorités du COMP du CNRS.

L'objectif est de fédérer une jeune recherche britannique et française autour des questions de gouvernance, contribuant ainsi aux réformes à l'échelle du COMP. Cette dynamique de dialogue est en lien avec la Maison Française d'Oxford. Il est envisagé de poursuivre cette coopération avec la British Academy, avec un nouvel événement prévu en 2026 à la Maison Française d'Oxford. À travers cette initiative, on espère que les quinze chercheurs français, issus de différentes UMR, porteront de futurs projets et répondront à des appels à projets européens sur ces thématiques.

Enfin, il est important de souligner que ces efforts sont soutenus par le pôle Europe international, composé de six collègues disponibles pour répondre à toute question et accompagner le développement de cette politique scientifique à l'international.

Matthieu Cassin donne la parole à **Véronique Ginouvès**, qui pose deux questions. La première concerne l'accompagnement des chercheurs venant des pays du Sud. Elle s'interroge sur l'amélioration de leur accueil en France, car ces chercheurs doivent souvent avancer une grande partie de leur budget, même s'ils sont remboursés par la suite. Elle

partage un exemple de collaboration dans le cadre d'un projet ERC dirigé par Camille Lefebvre, où il a été impossible de faire venir un chercheur nigérien, faute de moyens pour avancer les frais. Cette année, elle accueille une chercheuse brésilienne, qui peut avancer une partie de ses dépenses, notamment pour les repas, mais cela reste difficile pour eux malgré les remboursements en fin de séjour.

Véronique Ginouvès pose ensuite une deuxième question concernant la codirection des projets IRL. Impliquée dans un projet IRL et avec un second IRL récemment lancé dans son domaine de travail, elle souhaite savoir si la possibilité de codirection peut être appliquée de manière rétrospective, c'est-à-dire si les projets déjà en cours peuvent bénéficier de cette mesure.

William Berthomière répond à la question sur l'accueil des collègues des pays du Sud. Il précise que, bien qu'il n'ait pas eu le temps de l'évoquer, l'Institut propose divers soutiens, notamment à travers le programme SMI blanc. Concernant le "SMI entrant", il sera renommé cette année pour plus de clarté, devenant "SMI chercheur invité" ou "SMI Visiting". Ce programme prévoit des fonds pour l'accueil de chercheurs étrangers. Cependant, la gestion des avances de fonds, comme le remboursement des frais de voyage, ne peut être assurée directement par l'Institut. Une UMR, en revanche, peut couvrir ces frais en amont, notamment en prenant en charge le billet d'avion et en mettant en place des avances sur les soutiens financiers accordés. Les services financiers des délégations peuvent également faciliter ces avances. Bien que l'Institut ait peu de marge de manœuvre à ce niveau, il peut néanmoins intervenir en cas de difficultés. Si tout est bien organisé en amont, cela ne devrait pas poser de problème pour les collègues invités.

William Berthomière a souligné un point important concernant la difficulté rencontrée par les collègues, notamment ceux venant du continent africain, pour l'obtention de visas. Il a précisé que c'est une problématique sur laquelle ils travaillent également, dans le but d'accompagner au mieux ces chercheurs ainsi que les institutions qui peuvent intervenir plus directement. Bien que cela échappe en partie à leur contrôle, il a assuré que tout est mis en œuvre pour aborder cette question et faciliter les démarches autant que possible. William Berthomière répond à la deuxième question concernant la possibilité de rendre la codirection des projets IRN/IRP rétroactive. Il reconnaît que c'est une question à laquelle il faudra réfléchir. Techniquement, cela pourrait poser des difficultés pour revenir sur les structurations existantes, mais il assure que la question sera examinée collectivement afin de déterminer la meilleure façon de se positionner sur ce point.

Jakob Vogel pose une question qui préoccupe une partie de la communauté des chercheurs depuis 2022, concernant le CEFER (Centre d'études franco-russe) de Moscou et sa délocalisation. Il souhaite savoir s'il y a des discussions en cours sur l'éventualité d'ouvrir une antenne à Kiev, malgré la situation actuelle, qui reste complexe. À moyen terme, il estime que ce serait très important de développer des projets dans cette direction.

Jakob Vogel pose une deuxième question, très brève, à titre informatif. Il se réjouit du repositionnement du calendrier pour les délégations à l'étranger, qu'il trouve pertinent. Cependant, il s'interroge sur la situation des enseignants-chercheurs, qui doivent

normalement déposer leurs demandes encore plus tôt. Il se demande si cela ne risque pas de créer des difficultés pour l'année prochaine.

William Berthomière répond sur les deux points soulevés. Concernant la première question de Jakob Vogel, il confirme que l'ouverture d'une antenne à Kiev est un objectif partagé par de nombreux acteurs. Cependant, la principale difficulté réside dans les enjeux de sécurité. Actuellement, les missions en Ukraine ne sont pas autorisées, ce qui rend impossible la mise en place d'une antenne dans un contexte géopolitique aussi incertain. Cette question est donc, pour le moment, sans cesse repoussée.

William Berthomière poursuit en indiquant qu'il a participé à une mission avec le MEAE dans la perspective de l'ouverture d'une antenne à Tbilissi. L'une des demandes du MEAE était d'évaluer la possibilité pour le CEFR de maintenir une présence dans le Caucase, afin de ne pas compromettre la recherche sur cette région, qui est très dynamique en France.

William Berthomière précise que la mission effectuée à Tbilissi a permis de rencontrer une vingtaine d'acteurs scientifiques afin d'évaluer les possibilités de partenariats. Cependant, cette mission a eu lieu avant les récents événements politiques en Géorgie. L'instabilité actuelle du pays rend difficile, pour le moment, toute avancée directe sur la question de l'ouverture d'une antenne dans cette région.

William Berthomière répond également à la question sur les calendriers, en expliquant que l'objectif est de faciliter le processus. Il précise que le CNRS n'a pas de contrôle direct sur le calendrier des demandes de délégation, celui-ci étant géré par le ministère et via la plateforme Galaxie. Cependant, l'idée est de travailler plus en amont qu'auparavant sur ces demandes, afin d'être prêt dès le début de l'année avec une première évaluation. Par le passé, les calendriers étaient parfois trop décalés pour permettre une vision d'ensemble des situations et des possibilités de soutien. Ce réajustement ne devrait donc poser aucun problème, mais il facilitera les réflexions internes sur les différents niveaux de soutien à l'expatriation.

Matthieu Cassin donne la parole à Marta Torre-Schaub, suivie de Julie Brumberg-Chaumont, Béatrice von Hirschhausen et Marie-Dominique Nenna.

Marta Torre-Schaub pose plusieurs questions. La première concerne les appels SMI blancs. Elle souhaite savoir si la nouvelle plateforme prévue permettra, contrairement au système actuel, d'accéder à des évaluations des candidatures et de fournir des retours sur les choix effectués, par exemple, sur la sélection des candidats ou des thématiques. Elle se demande également si cette plateforme ne servira qu'à simplifier le dépôt de candidatures. Elle évoque par ailleurs des retours de collègues ayant été surpris par l'absence de feedback concernant l'issue de leur candidature, qu'elle ait été acceptée ou rejetée.

Cela la conduit à sa deuxième question, relative à la part du budget alloué aux SMI dans le cadre global de la coopération et de la mobilité internationale. Elle s'interroge sur l'importance de ce budget, et sur la possibilité d'une augmentation en cas de hausse de la demande dans les années à venir, ainsi que sur une éventuelle flexibilité budgétaire.

Marta Torre-Schaub pose également une troisième question concernant les GDR (Groupements de Recherche). Elle souhaite savoir si, comme mentionné, ces structures seront privilégiées pour faciliter les collaborations dans certaines régions d'Europe où il est

actuellement difficile de mettre en place des unités de recherche. Elle se demande si cette approche est envisagée uniquement pour les régions rencontrant des difficultés, comme évoqué, ou si elle pourrait être appliquée plus largement dans toute l'Europe.

William Berthomière précise que l'Institut utilisera pour la première fois pleinement la plateforme Noa, développée par le CNRS pour la gestion des appels en ligne. Bien que l'outil soit encore en phase de prise en main, Solène Marie, responsable de la coopération internationale, a suivi de près son développement. La plateforme propose un espace dédié au suivi des candidatures et à l'accès aux informations des dossiers. Toutefois, la question de l'évaluation et des retours d'information sur les candidatures reste récurrente et nécessite des réponses à plusieurs niveaux.

William Berthomière explique que, bien qu'il soit compréhensible qu'un candidat souhaite un retour détaillé sur son évaluation, fournir des rapports approfondis pour chaque demande reçue représente une tâche immense, étant donné le nombre de candidatures à l'échelle internationale. Il souligne que la difficulté réside aussi dans la double nature de la réponse. D'un côté, une évaluation scientifique positive peut être donnée par les experts et les directeurs adjoints scientifiques, mais cela ne garantit pas un financement. En effet, un autre critère entre en jeu : la cohérence avec la politique scientifique de l'Institut, qui agit comme un filtre supplémentaire.

William Berthomière souligne que, concernant les GDR, le ministère souhaite concentrer ses efforts sur l'Europe médiane et centrale. Plutôt que de disperser les fonds entre diverses initiatives — soutien à la mobilité, accueil de résidences de chercheurs étrangers, organisation d'événements scientifiques —, il a été décidé de renforcer deux GDR majeurs : le GDR "Connaissance de l'Europe médiane" et le GDR "Empire russe, URSS et monde post-soviétique". Ces deux GDR jouent un rôle central dans la structuration de la recherche française sur ces thématiques. L'objectif est de renforcer la visibilité de la recherche française à l'échelle européenne et de faciliter le dialogue avec des partenaires, notamment allemands. Des fonds spécifiques ont également été alloués pour soutenir la coopération franco-allemande, avec l'organisation d'événements scientifiques majeurs sur les conséquences du conflit en Europe.

Julie Brumberg-Chaumont intervient avec une suggestion et une question concernant le calendrier des IRP et IRM. Elle souligne la difficulté de gérer les délais actuels, où les réponses arrivent en novembre, les fonds en février, et doivent être dépensés avant la fin de l'année. Cela complique l'organisation des séjours de recherche avec des collègues étrangers, notamment en SHS, qui sont souvent des enseignants-chercheurs avec des charges d'enseignement importantes. Prévenus tardivement, il leur est difficile de planifier des séjours longs en France. Elle propose de rallonger ce délai d'environ six mois, pour permettre à ces collègues de mieux s'organiser et obtenir les congés nécessaires pour des séjours de recherche. Elle suggère de réfléchir à une meilleure anticipation des calendriers pour faciliter la coopération internationale.

Julie Brumberg-Chaumont pose une deuxième question, plus générale, concernant les projets de recherche collaboratifs internationaux de l'ANR. Elle s'interroge sur la possibilité de collaborer avec certains pays, comme les États-Unis ou le Canada, qui est souvent limitée à

certaines thématiques, et où les SHS, par exemple, ne sont généralement pas incluses. Actuellement, des collaborations avec ces pays en dehors des thématiques officielles ne sont possibles qu'avec des fonds propres. Elle se demande si une réflexion est engagée pour éventuellement élargir ces possibilités et permettre à terme des collaborations internationales sur un plus large éventail de thématiques.

Béatrice von Hirschhausen remercie William pour sa présentation et pose une question sur l'accès aux terrains de recherche, comme en Ukraine. Elle souligne que, bien que l'État français permette aux diplomates et aux enseignants de l'école française à Kiev de se rendre dans le pays, cela reste interdit pour les chercheurs. Elle note également les difficultés de financement des collaborations avec des collègues ukrainiens, même dans le cadre de projets ANR. Elle se demande si des réflexions ou actions sont envisagées pour faciliter l'accès des chercheurs à ces terrains, bien qu'elle reconnaisse que cela relève du niveau ministériel.

Marie-Dominique Nenna demande une précision concernant la diapositive présentée sur le bilan du SMI blanc. Elle souhaite savoir si les chiffres concernent uniquement les chercheurs sortants ou non. Si ce n'est pas le cas, elle aimerait avoir une estimation du nombre de chercheurs étrangers venant en France chaque année.

William Berthomière répond en commençant par les calendriers des IRM et IRP, en remerciant pour la proposition. Il indique qu'une réflexion à ce sujet est possible, même si la priorité a été donnée aux calendriers ayant le plus de demandes. Il précise que cette réflexion se fait bien sûr en tenant compte des besoins des communautés, mais aussi des contraintes internes, notamment pour les directeurs adjoints scientifiques (DAS), qui gèrent un nombre important d'évaluations. L'objectif est aussi de leur permettre des périodes de répit dans l'année pour pouvoir gérer l'ensemble des appels. Enfin, il rappelle que la subvention d'État ne peut être mobilisée que sur l'année civile, sans possibilité de changement à ce niveau.

William Berthomière précise que, concernant la réception des fonds, il est possible d'avoir un report, mais cela relève des règles de la comptabilité publique, sur lesquelles l'Institut n'a aucun pouvoir ni possibilité de faire évoluer la situation à son niveau. Il aborde la question des ANR et des appels internationaux, qui revient fréquemment dans les échanges avec les chercheurs. Il indique que Marie Gaille est bien informée de ce sujet et qu'un dialogue avec l'ANR est prévu prochainement. Il souligne l'importance pour les communautés scientifiques de signaler clairement les enjeux qu'elles identifient. Par exemple, une collaboration avec la République tchèque via l'ANR est possible sur des thématiques comme le nucléaire, mais pas en SHS. Récemment, une note des collègues tchèques a été reçue, mettant en lumière les besoins de coopération en SHS, et l'Institut tentera de défendre ces ouvertures.

William Berthomière explique que l'accès au terrain en Ukraine reste très difficile. Alors que le MEAE peut réaffecter des diplomates ou des contractuels en Ukraine, le MESR n'a pas encore pris de décision, ce qui dépend du fonctionnaire de sécurité de défense, en interaction avec celui du CNRS. Bien que l'on espère une amélioration de la situation, les conditions de sécurité ne sont actuellement pas réunies. Organiser un colloque dans certaines villes d'Ukraine ne garantirait pas la sécurité des participants, même si la zone semble éloignée du conflit. Il reconnaît que la question est délicate, mais précise qu'elle est régulièrement abordée au sein du pôle Triac (Turquie, Russie, Iran, Asie centrale, Afghanistan).

William Berthomière souligne que la même problématique s'applique actuellement au Moyen-Orient. Le MEAE peut réaffecter des chercheurs contractuels en Israël, tandis que le MESR n'a pas encore pris de décision à ce sujet,

William Berthomière précise qu'il a principalement travaillé sur les statistiques du SMI blanc, qui est le plus important en termes de volume. Il mentionne que les chiffres pour le SMI entrant sont plus modestes, et il préfère éviter de fournir des données inexactes. Il propose d'ajouter ces informations au diaporama à venir. En ce qui concerne le budget, environ un quart des fonds SMI, qui se situent entre 250 000 et 300 000 €, a été alloué cette année. Bien que ce budget ait été plus élevé par le passé, il a dû être réduit en raison des contraintes budgétaires actuelles. Globalement, le SMI représente environ 1/6 ou 1/7 du budget international de l'Institut.

Marie Gaille ajoute que, chaque année, une répartition des postes est effectuée en fonction du budget reçu par l'Institut, et celle-ci est ajustée en fonction des contraintes budgétaires. Pour les SMI, le budget alloué était d'environ 400 000 € lors des années les plus favorables, mais plus récemment, il tourne autour de 300 000 €.

Matthieu Cassin donne la parole à **Pascale Goetschel**, directrice adjointe scientifique en charge d'une mission "Science et Société" au sein du CNRS Sciences Humaines et Sociales. Elle explique que cette mission progresse par petites étapes, et souhaite présenter quatre points principaux. Le premier point concerne la création d'un comité opérationnel d'éthique, mis en place en juin 2024 et annoncé lors de la journée des directeurs d'unités. Ce comité ne se substitue pas au Comet (Comité d'éthique du CNRS), qui émet des avis généraux sur des questions comme les libertés académiques, mais répond aux demandes spécifiques de chercheurs à la recherche d'un avis éthique sur leurs projets de recherche ou publications.

Pascale Goetschel précise que la mise en place du comité d'éthique opérationnel répond à une demande identifiée depuis plusieurs mois. Bien que la page dédiée soit encore difficile à localiser sur le site de l'Institut, elle y est disponible. Ce comité est composé de 11 membres représentant les différentes disciplines de CNRS-SHS. Ses missions débiteront en septembre, et les dossiers devront être déposés avant le 15 septembre pour une première réunion opérationnelle prévue entre le 15 et le 20 octobre. Le calendrier précis sera également disponible sur le site, bien qu'il ne soit pas encore totalement finalisé.

Pascale Goetschel précise qu'un formulaire est disponible sur le site, avec quelques ajustements à venir. Les indications sont claires : les demandes peuvent être faites par un membre permanent d'une unité de recherche, individuellement ou dans le cadre de l'unité. Après plusieurs réflexions, il a été proposé un exercice d'auto-évaluation, non pas sous forme de cases à cocher, mais d'un vade-mecum ou canevas que les collègues peuvent suivre, bien que cela soit recommandé pour faciliter un avis motivé du comité. Ce comité, dirigé par Sonia Desmoulin et composé de sociologues et d'un historien, émettra des avis éthiques, non scientifiques ni juridiques, généralement en réponse à une demande liée à un financement ou une autre démarche. Les grandes catégories concernent la collecte des données, la réflexivité du dispositif de recherche, l'obtention d'un consentement libre et éclairé, la protection des populations vulnérables, les conséquences de la participation, la protection des données et des personnes, ainsi que la communication et la restitution des résultats. Le comité d'éthique

se réunira tous les deux mois et s'engage à fournir une réponse dans les deux mois suivant le dépôt de la demande, en parallèle des démarches liées à la gestion des données. Gaëlle Bujan (DPD au CNRS) s'occupe de la protection des données, mais les collègues peuvent également solliciter les DPD de leurs établissements. Une démarche parallèle est menée, et un schéma explicatif sera mis en ligne pour clarifier l'ordre des demandes, qui se font simultanément auprès du comité d'éthique opérationnel et des délégués à la protection des données. Le comité n'a pas voulu copier les pratiques de l'Inserm ou d'autres institutions, bien qu'il s'en soit inspiré, car les questionnaires existants étaient souvent adaptés à la médecine ou à la biologie, et non aux sciences humaines et sociales.

Serge Pinto (Président section 34) exprime ses réserves sur l'idée de ne pas adopter une approche similaire à celle d'autres institutions, tel que l'INSB. Il pense qu'un guichet spécifique CNRS-SHS aurait pu combler un vide et faciliter les démarches. Il s'interroge sur la logique de mener des démarches parallèles pour le RGPD et l'avis éthique, craignant qu'en pratique cela complique la présentation des résultats aux financeurs, aux publications, et aux partenaires, notamment en santé. Il souligne que, bien que les études ne relèvent pas toujours du cadre des Recherches Impliquant la Personne Humaine (RIPH), pour les études dont c'est le cas, un ensemble cohérent comprenant à la fois le RGPD et un avis éthique solide est nécessaire. Il avait imaginé que la proposition visait à fournir un soutien complémentaire pour les personnels CNRS devant déposer des CPP, offrant une puissance supplémentaire par rapport aux comités d'éthique universitaires et à la cellule bioéthique de l'INSB, mais il semble désormais perplexe quant à cette approche.

Pascale Goetschel répond en précisant qu'elle a peut-être été trop modeste dans sa présentation. L'objectif est bien de fournir des avis solides et motivés pour les sciences humaines et sociales, en complément des avis RGPD, qui sont obligatoires. Elle souligne que la démarche vise à offrir un soutien solide, aligné avec les exigences des financeurs. Elle précise également qu'elle accompagne le processus mais n'est pas membre du comité d'éthique opérationnel (CEO), tout comme Gaëlle Bujan pour la protection des données. Leur rôle est d'être des invités permanents, non décisionnaires.

Marie Gaille souligne que la démarche différente repose sur la réflexion menée par les 11 collègues et Pascale Goetschel pour élaborer un questionnaire d'autoévaluation spécifique aux sciences humaines et sociales (SHS). L'objectif était de créer un outil adapté à ces disciplines, dont les enjeux sont souvent distincts de ceux des sciences biomédicales. Ce travail a impliqué une formulation différente de celle des questionnaires couramment utilisés dans le domaine biomédical, qui ne couvrent pas la diversité des problématiques en SHS. Il s'agit d'assurer que l'outil soit complet pour les SHS, sans créer une éthique parallèle, tout en s'écartant de certains modèles biomédicaux qui ne correspondent pas aux besoins plus larges des SHS, notamment dans des domaines autres que la santé publique.

Pascale Goetschel ajoute qu'elle tient à féliciter et remercier les collègues – économistes, sociologues, philosophes, historiens et archéologues – pour leur travail de réflexion ayant conduit à l'élaboration d'un questionnaire commun. Ce processus, entamé en janvier, a duré environ six mois. Elle précise que ce comité fonctionne sur des demandes en amont des projets de recherche et de publication, et non en aval.

Marta Torre-Schaub demande si le comité d'éthique opérationnel s'applique à toutes les thématiques ou s'il est uniquement centré sur des questions de bioéthique.

Pascale Goetschel précise que le comité d'éthique opérationnel couvre toutes les thématiques, pas seulement la bioéthique. L'objectif était justement d'élargir le champ d'application, et non de se limiter aux questions de bioéthique. Le comité prévoit de traiter environ une centaine de dossiers par an, bien que cela reste à confirmer.

La deuxième opération lancée est un appel à projets "Science et Société" sur les méthodologies des sciences partagées, avec un financement d'amorçage de 5000 € par an. L'objectif est d'encourager des recherches où les savoirs sont coproduits avec la société, en mettant l'accent sur la méthodologie. L'année dernière, 26 demandes ont été reçues et 8 projets sélectionnés. Cette année, 17 dossiers ont été soumis et 4 projets retenus. Une journée de restitution est prévue le 27 septembre. Bien que le montant soit modeste, il vise à soutenir des chercheurs pour qui un financement de laboratoire n'est pas disponible. Pascale Goetschel précise que les projets présentés sont très variés, allant de la sociologie à l'anthropologie. Un bilan avait été fait dans la lettre de CNRS-SHS, mais uniquement pour la première mouture, pas pour la seconde. Marie Gaille souhaitait également que soit mentionné un troisième point, à savoir les chargés de mission sur des initiatives "Sciences et Société". Pascale Goetschel cite deux exemples, notamment celui de Charlotte Bigg, en charge de l'exposition Univers Sciences, une refonte de l'exposition du Palais de la découverte. Ce projet, bien que retardé, devrait ouvrir en juin 2025 et comprendra des espaces et des îlots de curiosité.

Pascale Goetschel poursuit en mentionnant l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) comme deuxième exemple. L'IERDJ est un groupement transversal dont la fonction principale est de promouvoir et développer la recherche à travers divers appels à projets. Il assure également la diffusion des connaissances via des tables rondes, colloques, publications et ateliers. Un troisième volet important de l'IERDJ est la valorisation des travaux de recherche, notamment par l'attribution de prix, mais aussi par d'autres initiatives. Voici donc deux exemples concrets de missions "Sciences et Société".

Pascale Goetschel clarifie que l'IERDJ n'est pas limité aux juristes, mais s'adresse également aux sociologues, géographes, et autres disciplines. Un bilan récent sur les appels a montré que le CNRS est sollicité pour faire remonter des thématiques, comme l'intelligence artificielle, la guerre ou les conflits. L'IERDJ rassemble divers représentants, notamment de la Cour de cassation, du Conseil constitutionnel et des professions juridiques. Le CNRS représente le pilier scientifique. Elle mentionne que les thématiques cette année incluaient des sujets liés à l'environnement et aux zones non habitées. Elle propose que le CSI puisse aussi réfléchir à des sujets transdisciplinaires autour du droit et de la justice. Elle souligne enfin que l'IERDJ a été déçu du faible nombre de réponses à ses appels, notamment sur la question des soins, probablement dû à la multiplication des appels.

Matthieu Cassin souhaite savoir comment il serait possible d'apporter de l'aide sur ce sujet et quel est le calendrier prévu.

Pascale Goetschel précise que le calendrier prévoit une réunion de restitution début mars, ce qui signifie que les contributions sont attendues dès le début de l'année universitaire ou civile.

Pascale Goetschel aborde un quatrième et dernier point, qui concerne la réflexion sur la valorisation de la recherche à travers les expositions et d'autres moyens de diffusion. Elle souligne qu'il existe déjà de nombreuses expositions, dans le cadre de projets financés, de collaborations avec des musées, ou initiées par des laboratoires et parfois à titre individuel. La réflexion porte sur l'intérêt de soutenir ces initiatives, mais aussi sur la diversité des formats à envisager, comme les podcasts et les documentaires. Elle évoque la question de savoir si CNRS Images, actuellement en restructuration, prendra en charge les documentaires, et propose un échange avec le CSI sur ce que devrait inclure ce périmètre de dissémination de la recherche.

La deuxième question porte sur la manière dont s'articulent les délégations et les services de partenariat et de valorisation dans ce cadre. La troisième interroge sur le soutien concret envisagé : s'agit-il d'un guide de bonnes pratiques pour la valorisation, ou d'une aide financière, bien que des montants de 5000 à 10 000 € ne suffiraient pas pour de grandes expositions ? Elle soulève également la question de la participation à la valorisation, comme le déplacement des expositions ou leur accueil dans certains espaces. Cette réflexion sera approfondie l'année prochaine.

Jakob Vogel suggère d'élargir la réflexion au-delà des expositions statiques. Il évoque le soutien à d'autres formes de diffusion, comme les festivals ou les événements plus interactifs, tels que les "longues nuits des sciences" déjà en place. Selon lui, il serait intéressant de ne pas se limiter à des expositions classiques, mais d'explorer des formats plus dynamiques, qui engagent davantage le public. Cela permettrait de sortir du modèle où l'on présente quelque chose de statique que les gens peuvent ou non apprécier, et d'envisager des approches plus participatives.

Marie Gaille trouve la remarque de Jakob Vogel intéressante, notamment l'idée de ne pas se concentrer uniquement sur des formats statiques, mais de travailler avec des initiatives récurrentes et structurées qui touchent des communautés plus larges. Elle souligne que beaucoup de collègues sollicitent des aides fragmentaires, souvent pour quelques milliers d'euros, pour des projets tels que des expositions ou des bandes dessinées. Cependant, le CNRS n'est pas seul à fournir des financements, d'autres guichets existent.

Elle propose de réfléchir à une stratégie qui structurerait ces actions de dissémination, en développant des compétences spécifiques, comme celles mises en place dans le cadre du festival des Écritures alternatives avec Aix-Marseille Université. Par exemple, un spécialiste de la propriété intellectuelle accompagne la réalisation de documentaires, et cette expertise pourrait être utile à d'autres projets similaires à travers le territoire.

Marie Gaille souligne aussi l'importance de l'innovation numérique, avec des projets comme des livres augmentés ou des bases de données accessibles et compréhensibles pour les citoyens. L'enjeu est de structurer ces initiatives tout en fixant une direction claire, afin de mieux répondre aux nombreuses sollicitations, tout en redirigeant certaines vers les guichets existants.

Marta Torre-Schaub remercie Pascale Goetschel pour ce panorama, qui a clarifié de nombreux points, notamment sur l'articulation entre le CNRS et l'Institut de recherche droit et justice (anciennement Groupement d'Intérêt Public [GIP] Droit et Justice). Elle souligne l'importance de cet institut pour de nombreux chercheurs CNRS, notamment en sociologie et sciences juridiques, qui y trouvent un accès privilégié à des financements et des projets, parfois plus accessibles que ceux de l'ANR pour certaines thématiques. Sa question porte sur la possibilité d'envisager une participation ponctuelle du Conseil scientifique, par exemple en tant qu'invités, afin de renforcer les liens et apporter des suggestions thématiques. Elle se demande quelles modalités pourraient être mises en place pour faciliter cette articulation.

Pascale Goetschel précise qu'il existe un conseil scientifique à l'IERDJ, où le CNRS est représenté comme tutelle, mais pas au sein du conseil scientifique lui-même, plutôt au conseil d'administration, actuellement présidé par Pierre Moscovici dans le cadre d'une présidence tournante entre la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes.

Elle suggère qu'un dialogue entre le conseil scientifique du CNRS et celui de l'IERDJ pourrait être plus efficace pour faire remonter des thématiques. Parmi les propositions faites cette année, figurent des sujets comme le droit, le risque, l'environnement et la santé, le droit et l'anthropocène, les enjeux juridiques liés aux gouvernances non étatiques, la souveraineté scientifique, ainsi que des thèmes sur le droit et l'intelligence artificielle, ou le droit et le patrimoine. Ces sujets peuvent ensuite être déclinés en colloques, séminaires ou appels à projets.

Marie-Dominique Nenna demande des précisions concernant les expositions et festivals. Elle s'interroge sur les intentions concrètes : s'agit-il de structurer et recenser les initiatives individuelles et d'équipe ? Est-il question d'une visibilité spécifique du CNRS ou de l'Institut des SHS en tant que tel ? Elle cherche à mieux comprendre l'objectif exact visé par cette diffusion, tout en reconnaissant l'importance de ces actions.

Pascale Goetschel explique que la réflexion porte justement sur la nécessité de structurer ces initiatives. Il pourrait être utile de commencer par un recensement des actions, mais sans que cela devienne trop chronophage. Elle ne pense pas qu'il s'agisse de mettre en avant la présence du CNRS dans de grands événements, car les chercheurs du CNRS sont déjà très présents. L'idée serait plutôt d'accompagner des initiatives de dissémination, de manière similaire à ce qui a été fait pour les méthodologies partagées ou l'interdisciplinarité.

Elle évoque aussi le besoin d'un rôle structurant, mais sans forcément mettre en avant l'affichage institutionnel. Cela rappelle la création du comité d'éthique opérationnel, où une demande générale des communautés a conduit à une réflexion pour identifier les besoins des chercheurs. De plus, elle souligne qu'il y a souvent un manque de financement pour ces initiatives lorsqu'on sort du cadre de l'ANR. Enfin, elle insiste sur l'importance de réfléchir davantage à la dissémination des résultats, un aspect souvent négligé, contrairement au plan de gestion des données.

Marie Gaille explique qu'il y a deux préoccupations principales. D'une part, il s'agit de savoir comment l'Institut peut contribuer à la valorisation des travaux de recherche auprès d'un public extra-académique, une question fondamentale. Il est donc important de réfléchir à

l'utilisation du budget de manière structurée, sans dispersion, en choisissant certains supports et dispositifs de diffusion à privilégier.

D'autre part, elle souligne que la demande de financement pour ce type de projets est récurrente, et que cela nécessite un cadre de réflexion clair pour décider ce qui sera soutenu par l'Institut et ce qui relèvera d'autres sources de financement. Il ne s'agit pas seulement de recenser les initiatives existantes, mais aussi de comprendre ce qui est déjà financé ailleurs. Elle mentionne que, bien que l'Institut ait initialement mis l'accent sur les expositions, la réflexion s'est progressivement orientée vers les collaborations avec les musées, offrant aux enseignants-chercheurs des dispositifs de délégation ou des conventions de séjour pour les chercheurs CNRS. Cela permet de créer des espaces de travail continus, que ce soit pour exploiter des collections ou organiser des expositions. L'objectif est de structurer une action cohérente et durable, en complément de ce qui existe déjà.

Marie-Dominique Nenna souligne qu'en archéologie et en histoire de l'art, il existe une certaine réticence de la part des conservateurs de musées à accueillir des chercheurs en tant que commissaires scientifiques. Elle note que c'est assez rare, même si récemment une exposition à Bordeaux a été pilotée par deux chercheurs du CNRS. Cette frilosité est un facteur à prendre en compte.

Marie Gaille reconnaît cette réticence, mais souligne que des évolutions sont en cours. Elle mentionne l'exemple d'Estelle Bauer, directrice de l'IFRAE, récemment nommée conservatrice au musée Guimet, ce qui reste une exception mais une belle réussite. Elle ajoute que les conventions et délégations, permettant aux enseignants-chercheurs de travailler plusieurs mois, voire un an, dans les musées, facilitent progressivement la collaboration entre ces deux mondes professionnels très différents. Elle convient qu'il est nécessaire de mettre en place des cadres appropriés pour surmonter cette frilosité.

Pascale Goetschel souligne qu'elle a été frappée, lors de discussions, par l'intérêt manifesté par certains conservateurs pour une coopération avec les chercheurs. Elle mentionne notamment le récent Congrès International de l'Art, où cette ouverture a été visible. Elle constate qu'il existe des pistes pour renforcer ces collaborations.

Marie-Dominique Nenna souligne qu'il est important de considérer les échanges dans les deux sens. Il ne s'agit pas seulement d'envoyer des chercheurs dans les musées, mais aussi d'accueillir des conservateurs de musées, car ils expriment également une forte demande de collaboration avec les chercheurs.

Matthieu Cassin remercie chaleureusement pour ce panorama riche et les différentes pistes de travail évoquées. Il exprime également sa gratitude envers les présidents de sections et les secrétaires présents, que ce soit en salle ou en ligne. Il annonce que la suite du Conseil scientifique se déroulera en séance restreinte et propose de reprendre à 13h45, laissant ainsi 1h15 de pause. Il conclut en remerciant tout le monde.

Ordre du jour

Séance restreinte

13h30-17h30 :

- Approbation du PV du conseil du 23 janvier.
- Discussions sur la prospective : état des lieux des petits groupes et méthode de travail.
- Réflexion sur la prospective

Sommaire

Prospective : Présentation des enjeux et possibilités de développement des différentes thématiques proposées. Articulation avec les travaux déjà réalisés sur ces sujets. Objectif de dégager les lignes de force et regrouper les thématiques les plus fructueuses

1. Sciences et Genres

Discussion sur l'importance de continuer à promouvoir cette thématique au CNRS, historiquement à l'avant-garde sur ces questions. Intégrer les études LGBTQ+ et réfléchir aux dénominations et représentations du genre. Prendre en compte les acquis et initiatives existantes (GIS Institut du Genre, UMR-LEGS, etc.) tout en apportant un regard neuf et englobant.

2. Études Aréales

Approches des études aréales au regard des réalités contemporaines. Favoriser la transversalité entre les différentes zones géographiques.

3. Formalisme, conceptualisation, analyse quantitative et qualitative, expérimentation

4. Intelligence artificielle

Présentation détaillée des enjeux liés à l'intelligence artificielle, notamment les développements récents (IA générative, usages grand public, enjeux environnementaux et éthiques). Nécessité d'actualiser le traitement de ce sujet par rapport au rapport précédent. Réflexion sur le changement de paradigme induit par l'IA (production et transmission des connaissances, rapports sociaux, modèles économiques). Pistes d'actions : formation des chercheurs, approche interdisciplinaire, prise en compte des enjeux militaires et quantiques.

5. Traduction automatique, traduction, mode de publication et diffusion des connaissances multilinguistes

Présentation détaillée des enjeux liés au multilinguisme dans la recherche (biais linguistique, non-discrimination, évaluation, visibilité). Initiatives et projets en cours (CoAva, Operas, DIAMAS). Lien avec la science ouverte, le fouille de textes et les données de la recherche. Nécessité de sensibiliser à l'importance du multilinguisme et de valoriser la recherche dans toutes les langues.

Matthieu Cassin ouvre la séance de l'après-midi en soumettant le compte rendu à approbation. Il sollicite les membres pour d'éventuelles modifications, mais aucune n'est proposée. Le compte rendu est ainsi approuvé à l'unanimité, avec 0 contre et 0 abstention. Il demande ensuite à Véronique Ginouvès de le publier en ligne sur le carnet Hypothèses.

Matthieu Cassin propose de consacrer un temps de discussion dans l'après-midi au contexte politique général ainsi qu'à d'éventuelles réflexions que le CSI jugerait pertinentes. Il rappelle brièvement les actions déjà entreprises au niveau des instances de coordination du comité national.

Matthieu Cassin informe que le Conseil scientifique du CNRS doit, ce jour, émettre une proposition pour un représentant auprès du Conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine. Il précise qu'Olivier Coutard, président du Conseil Scientifique du CNRS, souhaiterait recevoir une recommandation du Conseil pour soutenir la candidature qu'il envisage de proposer. Actuellement, seule Ada Ackerman, qui siégeait déjà et est prête à poursuivre pour un troisième mandat en l'absence d'autres candidatures, figure parmi les options.

Matthieu Cassin explique que si un remplacement avait été anticipé, cela aurait facilité les choses, mais ce n'a pas été le cas. Marie-Dominique Nenna se propose pour siéger au Conseil scientifique de l'INP (Institut national du patrimoine) en tant que représentante du CNRS. Il met cette proposition au vote : aucun vote contre, aucune abstention. La candidature de Marie-Dominique Nenna est adoptée à l'unanimité, sous réserve de l'accord d'Olivier Coutard, à qui il écrira immédiatement.

Matthieu Cassin rappelle la discussion du 23 janvier concernant une liste préliminaire de thématiques. Il propose que chacun présente les enjeux et pistes de développement des thématiques choisies, tout en tenant compte des travaux déjà réalisés par le CSI ou des instances similaires, afin d'éviter les redondances. Chaque groupe aura cinq à dix minutes pour exposer ses idées, suivies d'une discussion. L'objectif est d'identifier d'ici la fin de l'après-midi les principales directions à explorer, sans forcément formaliser des groupes de travail. Il invite Julie Brumberg-Chaumont, Véronique Ginouves et Sandra Laugier à commencer avec la thématique 'Sciences et Genres'.

Sandra Laugier prend la parole et insiste sur l'importance de la thématique du genre, même si elle peut sembler déjà largement traitée dans des rapports précédents. Elle reconnaît que certains peuvent penser qu'il est temps de passer à autre chose, mais souligne que la question du genre a évolué, notamment avec le durcissement des politiques anti-genre, les questions

liées aux droits des femmes, les violences, etc. Elle estime que cette thématique continue de changer et nécessite une réflexion renouvelée.

Elle rappelle que le CNRS, historiquement, a été un acteur majeur dans le développement de la thématique du genre, avec des actions qui remontent aux années 60, des réseaux créés et une importante mobilisation. Elle pense qu'il est crucial de continuer à encourager et promouvoir cette thématique, et considère que c'est aussi le rôle du conseil scientifique de contribuer à ce développement. Elle mentionne également que, malgré les nombreuses actions pour l'égalité professionnelle au CNRS et la reconnaissance de la place des femmes, il reste beaucoup à faire pour promouvoir la recherche sur le genre.

Sandra Laugier évoque un appel à projets sur le genre lancé il y a quelques années par la mission pour l'interdisciplinarité, qui visait à développer cette thématique dans des disciplines non-SHS, comme la physique ou la biologie, où elle n'est pas suffisamment soutenue. Elle souligne que cette démarche n'a pas été poursuivie, et qu'il serait important de relancer cette initiative, d'autant que dans d'autres pays, comme les États-Unis, la recherche sur le genre est bien développée dans les disciplines hors-SHS.

Julie Brumberg-Chaumont propose à Sandra Laugier de dire quelques mots sur ce qu'est l'Institut du genre, car tout le monde ne le connaît peut-être pas.

Sandra Laugier reconnaît qu'il y a des acquis importants, notamment avec l'Institut du genre. Elle mentionne qu'elle avait contribué à la création du GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) Institut du genre, qui regroupe désormais environ 40 établissements et organismes. Bien que ce réseau ait été menacé à un moment donné, il a été renouvelé et reste le seul en France à travailler spécifiquement sur la thématique du genre.

Sandra Laugier rappelle que, par le passé, il y avait de nombreuses initiatives régionales sur le genre, mais beaucoup ont été coupées, souvent pour des raisons politiques. Elle souligne que les universités manquent de moyens humains pour soutenir cette thématique. Elle souligne aussi le danger croissant pour cette discipline, notamment dans les pays où l'extrême droite prend le pouvoir, où les études de genre sont souvent éliminées.

Véronique Ginouvès souligne que les référentiels actuels ne sont souvent pas au niveau des standards internationaux. Bien que des rapports précédents aient abordé ces questions, elle pense qu'il serait utile de réfléchir à ce qui peut être apporté de nouveau pour encourager la recherche à mieux intégrer les études de genre.

Julie Brumberg-Chaumont souligne que la question du genre de la science est un point essentiel, non seulement en tant qu'objet de recherche, mais aussi en tant que question structurelle dans le domaine scientifique, le genre de la science. Elle fait également un appel aux hommes pour qu'ils rejoignent et participent activement à ce groupe de travail.

Pierre Schoentjes ajoute qu'il est important d'inclure explicitement les questions LGBTQ+ dans ce cadre, car elles sont peu avancées dans le monde universitaire français. Selon lui, il est crucial d'élargir la réflexion au-delà de l'opposition homme-femme, que ce soit dans les documents administratifs ou dans la recherche elle-même.

Sandra Laugier reconnaît qu'il peut y avoir confusion, car le terme "genre" est devenu générique. Elle précise que l'Institut du genre inclut également les sexualités, et que les études LGBT+ sont déjà intégrées dans cette thématique. Elle soutient pleinement

l'intervention de Pierre Schoentjes, soulignant l'importance d'inclure ces questions, notamment en raison de la répression. Elle insiste sur l'importance de reconnaître cela comme un domaine de recherche clé.

Pierre Schoentjes souligne que le CNRS pourrait prendre des actions concrètes et visibles, notamment dans les documents administratifs, afin de ne pas se limiter à l'opposition hommes/femmes. Il estime que le CNRS a la possibilité de montrer un engagement réel en offrant davantage de visibilité à ces questions à travers des mesures concrètes. **Julie Brumberg-Chaumont** rappelle que, au CNRS, "Directrice de recherche" n'est pas un titre officiel. Le titre correct, quel que soit le genre de la personne, est "Directeur de recherche".

Hervé Pennec informe que l'Institut du Genre a décidé de collaborer avec les groupements d'intérêt scientifique (GIS), le GIS Genre et les GIS sur les études aréales. Une journée d'études est prévue les 25 et 26 septembre pour explorer les questions liées au genre dans différentes zones géographiques. Le programme mettra en lumière à la fois les recherches déjà réalisées et les travaux récents de la jeune recherche. Il souligne l'importance et l'intérêt de cet événement à partager.

Michela Russo rappelle, en se référant aux pages 10-11 du compte rendu de la séance du 23 janvier, la réponse de Marie Gaille sur ce sujet. Elle avait mentionné l'UMR LEGS (Unité interdisciplinaire dédiée aux études de genre et de sexualité), créée en 2014 par l'INSHS avec les universités Paris 8 et Paris Nanterre. Marie Gaille avait également suggéré que les nouveaux éléments sur le sujet pourraient être traités dans le cadre plus large d'une thématique sur les inégalités, qui sera reprise par l'institut SHS dans le prochain COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance).

Philippe Schlenker mentionne que, dans le domaine des sciences cognitives et de la linguistique, il existe des études très approfondies, y compris sur l'écriture inclusive. Il souligne l'importance que ces études soient distribuées entre les différents domaines disciplinaires, quelle que soit la discipline.

Matthieu Cassin passe en revue les autres thématiques. Concernant les études aréales, **Marie-Dominique Nenna** rappelle que la question de la convergence des études aréales avait été discutée lors du précédent conseil. Elle souligne l'importance de combiner ces études avec d'autres approches, notamment la "recherche empêchée". Elle a trouvé intéressant d'entendre les discussions de la matinée autour des idées de raison et de justice, ainsi que le constat que les différents GIS d'études aréales ne communiquent pas suffisamment entre eux.

Elle s'interroge sur le développement des études en Europe, en particulier sur les Balkans, souvent étudiés dans le cadre du GIS Momm (« Moyen-Orient et Mondes musulmans ») en raison de leur passé dans l'Empire Ottoman. Elle estime qu'il y a une discussion à mener sur la création d'un GIS Europe, et trouve curieux que l'Europe ait été laissée en dehors de ces réflexions.

Hervé Pennec souligne l'importance de la transversalité entre les différentes zones d'études aréales. Il insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur cette approche comme une nouvelle

impulsion à donner. Il indique que cette orientation marque un changement par rapport à la prospective précédente, suggérant même un changement de paradigme que le CSI pourrait encourager.

Matthieu Cassin s'interroge sur la manière d'intégrer au mieux les études aréales dans le travail de prospective, tout en évitant les redondances. Il rappelle que le rapport précédent consacre déjà une section aux études aréales, bien que celle-ci ne fasse qu'une dizaine de pages sur 80. Il propose de traiter les études aréales comme un exemple d'application dans le cadre de la thématique plus large sur l'articulation du travail du CNRS en France, en Europe et dans le monde, plutôt que de leur dédier une section entière. Cela permettrait d'éviter de répéter des informations tout en les utilisant comme un fil conducteur du rapport, notamment en lien avec des sujets comme la "recherche empêchée", que Marie-Dominique Nenna avait évoqué.

Hervé Pennec répond en soulignant l'importance de lier la question des "terrains empêchés" à celle des études aréales, d'autant plus que le CNRS prévoit de travailler sur ce sujet dans les années à venir. Il est d'accord pour ne pas recréer un chapitre spécifique, mais insiste sur l'intérêt de connecter ces deux thématiques sans en minimiser l'importance.

Matthieu Cassin aborde un groupe de thématiques qu'il propose de regrouper, incluant le formalisme, la conceptualisation, l'analyse quantitative et qualitative, l'expérimentation, l'intelligence artificielle, et éventuellement les traductions automatiques, la langue de publication et la diffusion des connaissances multilingues. Il suggère que certaines de ces thématiques pourraient être traitées ensemble, selon la manière dont elles sont abordées.

Elisabeth Peyroux propose de reprendre la thématique de l'intelligence artificielle, qui avait été traitée dans le rapport précédent, basé sur des travaux datant de 2020. Étant donné les nombreux changements survenus depuis, elle estime qu'il est justifié de réaborder le sujet. Le rapport précédent identifiait trois axes : l'IA comme méthode de recherche (modélisation, algorithmes, etc.), les impacts socio-économiques du développement de ces méthodes, et l'IA en tant qu'objet d'étude. Elisabeth Peyroux suggère une restructuration de ces points si le sujet devait être repris, tout en rappelant que l'INSHS avait déjà mis l'accent sur la méthodologie.

Elisabeth Peyroux souligne l'importance de la manière dont la question de l'intelligence artificielle est abordée. Dans le rapport précédent, les recommandations portaient sur l'IA traditionnelle, centrée sur les techniques de calcul, mais depuis, l'IA générative s'est développée de manière spectaculaire. Elle s'interroge donc sur la nécessité d'actualiser cette thématique, compte tenu des nouveaux enjeux, de l'évolution du contexte, et des projections pour l'avenir.

En quatre ans, de nombreux développements ont eu lieu dans le domaine de l'intelligence artificielle, un secteur technologique en rapide évolution, et certains éléments ne figurent pas dans le rapport précédent. En termes d'innovation et d'expérimentation, des IA génératives, telles que ChatGPT, ont été mises sur le marché avec des capacités inédites. L'usage de ces technologies a également connu une progression phénoménale, dépassant le cadre

professionnel pour toucher le grand public, les chercheurs et les étudiants. Par exemple, ces questions ont été discutées au sein de l'UMR PRODIG et à Paris 1 (Panthéon-Sorbonne).

En ce qui concerne l'éthique et la régulation, plusieurs lignes directrices et recommandations ont été publiées depuis 2020, notamment l'avis du Comité consultatif national d'éthique en juin 2023 et un rapport de l'Union européenne sur les enjeux éthiques et stratégiques liés aux systèmes d'intelligence artificielle. De plus, de nombreuses chartes de bonnes pratiques ont été adoptées par les établissements universitaires. Dans ce domaine, le Québec et l'Amérique du Nord francophone sont considérés comme des leaders sur les questions éthiques liées à l'IA.

Elisabeth Peyroux estime qu'il est justifié de reprendre la thématique de l'IA en raison de l'actualité récente. Elle souligne qu'il est important de repenser la manière dont l'IA est abordée dans le rapport de 2023, où l'on continue de la considérer comme une méthode ou des outils. Selon elle, l'IA doit désormais être vue comme un changement sociétal et anthropologique majeur.

Elle explique que nous assistons à un changement de paradigme, non seulement dans la production et la transmission des connaissances, mais aussi dans les rapports sociaux, les modèles économiques et les régimes symboliques, rejoignant ainsi les réflexions philosophiques.

Elisabeth cite le philosophe Éric Sadin, qui évoque un changement de statut des technologies. Elle souligne l'importance de ce tournant intellectuel et créatif, qui remet en question des tâches intellectuelles autrefois protégées de la mécanisation et de l'automatisation, mais qui sont désormais au cœur des capacités des outils d'IA à rédiger, synthétiser, analyser, comparer et même évaluer.

Elisabeth Peyroux souligne que les outils d'IA, tels que ceux décrits par Éric Sadin avec le concept d'« expertisation du réel », incitent puissamment à des prises de décisions basées sur ces technologies. Cela, selon elle, justifie pleinement la nécessité de discuter de ce changement de paradigme plus large. Elle ajoute que les enjeux environnementaux, liés au développement durable, sont également devenus cruciaux dans le débat sur l'IA, mais ne figurent pas encore dans le rapport de prospective.

Elisabeth Peyroux évoque trois points d'actualité pour justifier la reprise de la thématique de l'IA. Premièrement, avec le déploiement massif de la 5G, des datas et des supercalculateurs, l'industrie et les entrepreneurs prennent conscience des coûts énergétiques et en ressources, notamment en eau, liés à l'utilisation massive de ces technologies. Deuxièmement, bien que les enjeux éthiques aient déjà été abordés, ils vont aujourd'hui bien au-delà de l'éthique de la décision, touchant à des questions comme la propriété intellectuelle. Enfin, elle mentionne la prochaine révolution quantique, un aspect encore non traité, mais dont l'impact sur nos manières de travailler devra être pris en compte.

D'un point de vue institutionnel, elle rappelle qu'en 2021, le CNRS a lancé son centre "AI for Science / Science for AI", en lien avec des défis scientifiques pluridisciplinaires, un autre aspect qui justifie de revisiter cette thématique.

Elisabeth Peyroux mentionne que des clusters labellisés autour de l'intelligence artificielle, comme celui récemment créé Toulouse, commencent à émerger. Ce qui est particulièrement

intéressant, c'est que ces clusters sont souvent soutenus par des partenariats public/privé, ce qui peut influencer les orientations de la recherche. Elle estime que les sciences humaines et sociales (SHS) ont un rôle crucial à jouer, en apportant des garde-fous et un contrepoint critique à ces développements. Cela justifie, selon elle, la nécessité d'actualiser cette thématique et d'anticiper ses répercussions sur le futur.

Julie Brumberg-Chaumont demande à Elisabeth Peyroux quel type de discussion pourrait être engagée avec les autres instituts du CNRS sur cette thématique.

Elisabeth Peyroux répond qu'elle travaille pour l'instant sur cette thématique uniquement du point de vue des Sciences humaines et sociales (SHS), mais qu'il serait pertinent de se tourner vers les instituts en mathématiques et informatique, qui abordent l'IA sous l'angle d'outils de calcul. Elle mentionne également que la santé est une priorité pour l'INSHS, avec des avancées spectaculaires en matière d'IA dans ce domaine. Il serait donc utile de collaborer avec l'institut de biologie, ainsi qu'avec les domaines de la santé, des sciences cognitives et de la neurologie, pour mieux aligner les enjeux.

Julie Brumberg-Chaumont souligne l'importance de ne pas cantonner l'IA uniquement à son rôle d'outil lorsqu'on aborde cette thématique avec d'autres instituts. Elle trouve qu'il serait réducteur de limiter leur approche à cette perspective technique, alors que l'intelligence artificielle, dès ses débuts, a toujours eu une dimension anthropologique. Elle évoque son propre intérêt pour l'histoire de l'IA et rappelle que ses fondateurs adoptaient déjà une approche anthropologique, ce qui reste fascinant. Elle propose d'inclure dans les discussions l'histoire culturelle de l'IA, un sujet qui mérite selon elle une plus grande attention.

Matthieu Cassin rebondit en mentionnant que la question a été discutée au C3N, une instance de coordination nationale qui réunit, entre autres, les présidents des différents CSI des instituts. Plusieurs présidents ont suggéré qu'au lieu de travailler en silo sur certaines thématiques, des groupes inter-CSI pourraient être formés. Concernant l'intelligence artificielle, il estime qu'il serait dommage que le CSI SHS mène sa réflexion de manière isolée. Il serait plus intéressant et productif de croiser les approches des différents CSI dès le départ, afin de bénéficier des spécificités de chaque domaine. Matthieu Cassin propose de se charger de faciliter cette collaboration interdisciplinaire, en suggérant que cette approche pourrait aussi marquer une nouvelle façon de travailler pour la prospective, en intégrant l'interdisciplinarité.

Fabien Locher intervient en soulignant une dimension importante de l'intelligence artificielle (IA) : son usage militaire. Il rappelle qu'après la première guerre du Golfe, les Américains s'étaient interrogés sur la facilité de leur victoire contre Saddam Hussein. Ils avaient alors développé le concept de "révolution dans les affaires militaires", expliquant leur succès par la maîtrise de l'information, des données et de la détection.

Depuis cette période jusqu'à ces cinq ou six dernières années, on a assisté à une accumulation massive de données. Ce que permet l'IA aujourd'hui, c'est une deuxième révolution dans les affaires militaires, en rendant le traitement des données beaucoup plus performant. On voit cette évolution en Ukraine et dans la bande de Gaza. Fabien pense que cette problématique

va s'accroître, notamment avec le développement des drones, qui sont de plus en plus autonomes grâce à l'IA. Cela soulève d'importants enjeux éthiques, politiques et philosophiques.

Il précise que l'IA n'est pas uniquement utilisée dans les conflits entre États, mais peut aussi servir à la répression des populations civiles.

Fabien Locher évoque également la question de l'ordinateur quantique, soulignant que, bien que ce sujet soit d'avenir, il n'est pas encore pleinement intégré à l'IA.

Pierre Schoentjes souligne l'importance d'élargir la réflexion autour de l'intelligence artificielle, notamment en proposant des séminaires ou formations pour les chercheurs en sciences humaines et sociales, afin de leur apprendre à utiliser des programmes comme ChatGPT. Il estime que cette démarche concrète serait très utile, car de nombreux chercheurs pourraient ne pas encore maîtriser ces outils.

Selon lui, il manque souvent une formation spécifique à l'usage de ces technologies, qui pourraient pourtant enrichir le travail en équipe et la recherche. Il se demande s'il serait possible de mettre en place quelque chose à ce niveau au CNRS, comme offrir un accès généralisé à des outils comme ChatGPT (version 3, par exemple) pour tous les chercheurs.

Michela Russo rappelle qu'une formation sur l'intelligence artificielle générative est prévue au CNRS pour 2025. Une demande a été faite pour organiser cette formation, comme mentionné par Marie-Gaëlle plus tôt dans la matinée. Il s'agira d'une formation axée sur les humanités numériques et l'IA générative, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Elisabeth Peyroux ajoute qu'il y a déjà un paragraphe dans le rapport de 2023 sur l'effort de formation, notamment à destination des doctorants et la formation continue pour les chercheurs. Elle suggère de renforcer cet effort, rejoignant ainsi l'idée de Julie Brumberg-Chaumont, en amplifiant l'accompagnement des chercheurs qui utilisent les méthodes liées à l'IA, quelles que soient leurs disciplines.

Véronique Ginouvès précise qu'il existe actuellement plusieurs projets ANR en sciences humaines et sociales, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle. Elle propose qu'il serait intéressant de dresser un panorama de ces projets ANR liés à l'IA, afin d'examiner les thématiques abordées, les outils utilisés, et la manière dont les méthodes d'IA sont mises en œuvre. Cela pourrait constituer un point de départ pertinent pour des réflexions concrètes sur l'usage de l'IA en SHS.

Matthieu Cassin propose de passer directement au point préparé par Anahita Basirat, portant sur le formalisme, la conceptualisation, l'analyse quantitative et qualitative, ainsi que l'expérimentation.

Anahita Basirat explique que dans le rapport précédent, la thématique du formalisme, de la conceptualisation, de l'analyse quantitative et qualitative, ainsi que de l'expérimentation, n'a été traitée que dans la section relative à l'intelligence artificielle. Or, pour elle, cette thématique dépasse largement la question de l'IA. Elle souligne que c'est une approche méthodologique de plus en plus importante dans des disciplines comme les sciences du langage, l'économie et la psychologie, et qu'elle touche une partie significative de la

communauté en SHS. Elle estime que ce sujet mérite d'être traité au cours de cette mandature, car il n'a pas été pleinement abordé dans le rapport précédent, en dehors de l'angle IA.

Michela Russo précise que ce sujet n'était pas inclus dans les thématiques de la prospective lors du précédent rapport, mais qu'il est aujourd'hui encore plus pertinent d'en parler. Elle souligne que cela touche directement la CID 55 "Sciences et données", mais également la CID 53. Elle estime qu'il est essentiel de réfléchir à la manière de traiter cette question, notamment si la CID 53 venait à être supprimée. Elle suggère qu'il serait important de trouver comment redistribuer cette thématique interdisciplinaire dans les autres sections, en conservant l'importance de la formalisation des sciences et des données. Elle évoque également que la CID 53 s'occupe en partie de la formalisation des données, en citant l'exemple de candidats, comme des phonéticiens, auditionnés récemment en section 53, qui travaillent sur la formalisation et le traitement des données.

Anahita Basirat remercie Michela Russo pour avoir souligné l'importance de l'interdisciplinarité. Elle ajoute que cette thématique, au-delà des SHS, est particulièrement intéressante car elle permet de créer des ponts avec d'autres disciplines comme l'informatique et les mathématiques. Cette approche méthodologique ouvre la voie à des terrains communs et renforce les enjeux interdisciplinaires, ce qui est bénéfique pour l'ensemble de la communauté scientifique.

Matthieu Cassin propose de passer au point suivant, qui a été récemment formulé : la traduction automatique, la traduction des publications et la diffusion des connaissances multilingues. Ce sujet avait été confié à Cristina Viano et Delfim Leão.

Cristina Viano intervient en soulignant un point sur le multilinguisme, en lien avec la traduction. Elle explique qu'il existe un problème persistant dans les disciplines historiques et philosophiques. Selon elle, il est nécessaire de maintenir un multilinguisme modéré, permettant de préserver les langues qui ont une importance historique, notamment en lien avec la méthode d'histoire de la philosophie et des textes anciens. Cependant, cette nécessité doit être conciliée avec la possibilité de communiquer efficacement à l'international.

Elle évoque également la domination croissante de l'anglais dans le monde académique, devenu très envahissant dans toutes les disciplines, y compris dans les leurs. Elle estime qu'il est important de trouver des solutions à ce problème. Elle indique que Delfim Leão a beaucoup travaillé sur cette question dans une perspective plus large et qu'il est prêt à partager ses réflexions à ce sujet.

Delfim Leão prend la parole, en affichant ses diapositives de présentation. Il souligne l'importance des liens entre la science ouverte, l'intelligence artificielle et la traduction. Il rappelle que ces questions avaient déjà été abordées dans le rapport de l'année dernière, de manière pertinente. Il explique que la langue influence clairement notre manière de percevoir le monde, de comprendre les problèmes et de théoriser. Ces aspects sont en train d'évoluer, et il est important d'en tenir compte dans le débat sur les biais linguistiques face aux défis éthiques et scientifiques qui émergent dans ce contexte multilingue et de traduction. Il insiste

sur l'importance de ces enjeux, non seulement pour le français, mais pour toutes les langues scientifiques.

Delfim Leão explique qu'il existe des préjugés linguistiques en recherche, et qu'il est important d'aborder la diversité linguistique de manière positive. Ce n'est pas seulement une question de relation avec l'anglais, mais aussi avec d'autres langues comme le français, l'allemand, l'espagnol ou le portugais. Chaque langue apporte une perspective différente. Il souligne que cela a un impact sur la non-discrimination linguistique en Europe et dans le monde, ainsi que sur l'évaluation des travaux scientifiques.

Il insiste sur la nécessité de préserver la diversité des compétences, des interactions et des communications dans toutes les langues. Avec les avancées en intelligence artificielle, il est désormais plus facile de surmonter ces barrières linguistiques, et cela doit être pris en compte. Le principal objectif est de sensibiliser à l'importance de la diversité linguistique dans la science, ce qui est d'ailleurs une recommandation claire de la science ouverte. Il note que l'intelligence artificielle permet désormais de composer dans différentes langues tout en facilitant l'accès à l'information.

Delfim Leão continue en soulignant l'importance de prendre en compte la diversité linguistique lors de l'évaluation des chercheurs. Il explique que, dans certains domaines comme les sciences sociales, la philosophie ou les études classiques, la langue utilisée est souvent un sujet central. Dans ces cas, il peut être difficile, voire impossible, de mener des réflexions approfondies dans une autre langue que celle du chercheur. Cette diversité linguistique, selon lui, enrichit le travail scientifique et en améliore la qualité.

Delfim Leão évoque les défis à relever pour mieux valoriser le multilinguisme dans la recherche scientifique. Il souligne que reconnaître et récompenser la recherche dans différentes langues est essentiel pour garantir l'équité, la diversité et l'intégration. Sans cela, seules les publications en anglais seraient récompensées, ce qui mettrait en danger les autres langues en tant que langues scientifiques.

Il mentionne plusieurs initiatives comme la "Commission pour le multilinguisme" et des projets européens tels que CoARA, qui s'intéresse au lien entre multilinguisme et évaluation de la recherche. Il cite également le projet Operas, dédié à la communication scientifique en SHS, ainsi que le projet "Translations and Open Science", qui propose des recommandations pour encourager le multilinguisme. Enfin, il évoque le projet DIAMAS, qui développe des outils et recommandations pour soutenir le multilinguisme et la traduction dans la recherche. Delfim Leão souligne l'importance centrale des traducteurs, déjà évoquée dans le rapport précédent, et pose la question de l'avenir de cette profession à l'ère de l'intelligence artificielle. Si l'IA facilite grandement la traduction, il reste à savoir si ces traductions sont suffisamment fiables pour être publiées, et quel rôle les traducteurs humains joueront dans ce processus. Il établit un lien entre cette question et d'autres aspects comme la communication scientifique, la science ouverte, la gestion des archives et l'analyse de textes multilingues. Selon lui, il est essentiel de pouvoir effectuer des recherches dans plusieurs langues et d'extraire des données dans sa propre langue. Il mentionne quelques documents importants sur cette question, certains déjà intégrés dans le rapport précédent, mais d'autres

restant à prendre en compte. Enfin, il propose d'orienter vers des experts engagés sur ces sujets pour approfondir la réflexion.

Michela Russo trouve la présentation très intéressante et s'interroge sur la possibilité de lier la question du multilinguisme à celle de l'oralité, en plus des sources écrites. Elle propose de regrouper ces deux aspects dans un groupe de travail unique, puisqu'ils sont étroitement liés. Elle souligne que le multilinguisme concerne aussi les inégalités éducatives, sujet déjà abordé lors de la mandature précédente, et mentionne que Ricardo Etxepare, Directeur adjoint scientifique de linguistique, travaille sur ce sujet.

Michela Russo rappelle également l'existence d'une plateforme dédiée au multilinguisme, potentiellement liée à des initiatives européennes comme la plateforme GOTRIPLE, et à OPERAS. Elle suggère que, plutôt que de diviser la question du multilinguisme en différents groupes de travail, il serait plus efficace de créer un groupe unique, où certains membres pourraient se concentrer sur la dimension écrite, tandis que d'autres se focaliseraient sur l'oralité.

Cristina Viano répond qu'il est possible de travailler sur un thème commun, mais avec des divisions précises. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est la communication scientifique, qui peut être aussi bien écrite qu'orale. Elle souligne l'importance de trouver des moyens de communiquer sans perdre la rigueur méthodologique, en insistant sur l'idée que cela concerne à la fois les articles et d'autres formes de communication.

Cristina Viano ajoute que cela n'est qu'une partie de la question. Elle pense également que la valorisation d'autres langues s'inscrit dans l'idée plus large des inégalités liées à la langue, comme Michela Russo l'a proposé.

Delfim Leão remercie pour la réaction et confirme que les thèmes sont effectivement liés. Il précise que cela dépendra des personnes disponibles pour travailler sur ces sujets. Il reconnaît l'importance de relier ces questions à la science ouverte, car elles sont centrales pour la dissémination et la visibilité de la recherche. Delfim Leão explique qu'il a principalement travaillé sur la publication scientifique et le multilinguisme, en collaborant avec des projets comme GoTriple. Cependant, il est tout à fait ouvert à intégrer d'autres approches, notamment celles en lien avec l'enseignement, tout en précisant qu'il n'a pas une expertise approfondie dans ce domaine, ce qui constitue une de ses limites personnelles.

Michela Russo exprime sa volonté de s'investir pleinement dans ce sujet, car il s'agit de son domaine scientifique et de sa spécialité. Elle suggère également d'impliquer d'autres personnes, car la question du multilinguisme touche à plusieurs disciplines, notamment les sciences cognitives et les politiques publiques. Elle propose de collaborer avec le DAS de linguistique, qui est déjà en charge de cette thématique, afin d'assurer une meilleure coordination large.

Marie-Dominique Nenna pose une question à propos de la langue arabe, demandant si celle-ci est intégrée dans les réflexions en cours. Elle s'interroge sur la possibilité de recenser les efforts réalisés en matière de publication scientifique, notamment en ce qui concerne la traduction automatisée, la création de répertoires, de glossaires et d'ouvrages bilingues. Elle souhaite savoir si ces aspects font partie du domaine de réflexion abordé.

Delfim Leão répond affirmativement en précisant que l'arabe fait partie des langues prises en compte dans leurs réflexions. Il explique que pour la traduction automatique, le résultat est satisfaisant à environ 90 %, mais il reste 5 à 10 % qui nécessitent des améliorations. Pour cela, la collaboration humaine est essentielle, et il mentionne que c'est une expérience avec laquelle il travaille actuellement.

Elisabeth Peyroux souligne le lien entre l'intelligence artificielle et le multilinguisme, notamment dans le contexte de la régionalisation en Asie du Sud-Est. Elle évoque l'idée de promouvoir la démocratisation et l'inclusivité en développant des modèles linguistiques intégrant des langues souvent absentes des grandes bases de données ayant formé les modèles commerciaux actuels. Cela ouvre également la voie à un contre-discours sur l'éducation facilitée par ces nouvelles technologies.

Matthieu Cassin remercie chaleureusement les intervenants pour leur travail et les pistes de réflexion abordées. Il souligne l'importance de penser l'approche de manière globale, en intégrant à la fois l'écrit, l'oral et les données, tout en prenant en compte les compléments apportés par Michela Russo et Elisabeth Peyroux. Il conclut en affirmant que c'est un très beau sujet à approfondir, et remercie encore une fois pour les contributions.

Matthieu Cassin annonce une pause de 15h37 à 15h50.

Sujets abordés

1. Interdisciplinarité et interaction entre disciplines. Notion d'acceptabilité
2. Liberté académique et expression publique des scientifiques
3. Sciences face à l'agnotologie
4. Place et rôle du CNRS en sciences humaines et sociales dans l'enseignement supérieur et la recherche en France en Europe et dans le monde. CNRS Sciences humaines et sociales face à l'ERC

La séance reprend à 15h55. **Matthieu Cassin** aborde les thèmes suivants : l'interdisciplinarité, la pluridisciplinarité et les interactions entre disciplines, aussi bien au sein des sciences humaines et sociales qu'en dehors de ce cadre. Il propose de rapprocher ces questions de la diffusion des connaissances, des sciences ouvertes, des modalités de publication et des structures de valorisation pour les SHS. Toutefois, il souligne qu'il n'est pas certain que ces rapprochements soient toujours pertinents et invite à voir comment ils pourraient fonctionner.

Fabien Locher rapporte que lui, Sandra Laugier, Sophie Vasset, Julie Brumberg-Chaumont et Anahita Basirat se sont réunis pour explorer la question des interactions entre les SHS et les disciplines hors SHS, tout en liant ce sujet à une approche critique de la notion d'acceptabilité sociale. Ils ont décidé de se renseigner sur les initiatives interdisciplinaires existantes au CNRS et d'examiner divers rapports de prospective, pas seulement le plus récent, mais aussi

les précédents. Ils prévoient également de s'inspirer d'exemples étrangers, comme les initiatives du Wellcome Institute en humanités médicales.

Par ailleurs, ils ont pris la décision de solliciter un entretien avec Stéphanie Vermeersch afin d'éviter les redondances et de ne pas préconiser des actions déjà mises en place ou rejetées. Fabien a déjà commencé à examiner les rapports antérieurs, notant que le rapport 2018-2023 contenait quelques éléments sur l'interdisciplinarité dans le cadre de la recherche-crédation, tandis que le rapport 2015-2018 abordait l'interdisciplinarité de manière plus étendue au sein des SHS.

Fabien Locher poursuit en expliquant qu'ils vont examiner l'évolution des initiatives passées en matière d'interdisciplinarité. Lors des discussions, il a été souligné qu'il est essentiel de positionner l'interdisciplinarité comme une priorité, en en faisant presque un geste de politique scientifique. Un autre point soulevé concerne les publications : il s'agit de comprendre la valeur d'une publication dans une revue de physique ou de linguistique pour quelqu'un qui fait de l'histoire par exemple. Cela impacte la reconnaissance professionnelle et les évaluations de carrière. Ces questions ont déjà été partiellement traitées par la mission interdisciplinarité, mais il serait pertinent de les affiner.

Fabien Locher poursuit en abordant la question de l'acceptabilité sociale, qui est une demande spécifique de l'institut. Il souligne que ce n'est peut-être pas tant la notion d'acceptabilité en elle-même qui est centrale, mais plutôt l'approche critique de cette notion. L'idée réside dans le fait que certains, qu'il s'agisse d'entrepreneurs ou de promoteurs de politiques publiques, cherchent des méthodes pour convaincre des populations réticentes à accepter certaines décisions, en partant du principe que les résistances viennent d'un manque de compréhension ou de rationalité. Cela conduit à une forme de pédagogisme. Il rappelle que cette problématique est connue dans les STS (Science and Technology Studies) et que des réponses ont déjà été apportées, notamment à travers le concept de démocratie technique de Michel Callon. Fabien Locher souligne que les controverses, loin d'être perçues comme des nuisances, peuvent au contraire constituer un atout. En citant Callon, il rappelle que les controverses permettent de produire des connaissances, d'explorer les incertitudes et d'enrichir la réflexion. Elles peuvent même être utilisées comme un outil pour renforcer la rationalité, allant au-delà de la simple rationalité des ingénieurs ou des administrateurs. Cette approche rejoint les travaux sur les dispositifs de participation et la démocratie technique, qui en font un élément central de leur démarche. **Fabien Locher** considère qu'il est essentiel de répondre à cette demande de l'institut. Il rappelle que la question de l'acceptabilité sociale a été relancée notamment lors de la crise du Covid, avec les débats autour de la vaccination. Il estime que cette question est amenée à ressurgir, notamment avec l'intensification des crises climatiques, qui poseront de nombreux dilemmes sociotechniques. Il mentionne des exemples comme l'installation de grandes éoliennes en mer, où se pose le conflit entre la préservation de la biodiversité marine et la transition écologique. Selon lui, il est donc particulièrement important de réfléchir sur ce concept d'acceptabilité sociale, pour l'analyser, le déconstruire, et chercher à y répondre par des concepts et des méthodes différentes et propres aux SHS telles qu'elle se pratiquent au CNRS. Il note également des interactions possibles avec le thème "science face à l'agnotologie" en raison des

recoupements potentiels. Enfin, il souligne que le groupe est encore en phase de défrichage, avec des échanges prévus avec Stéphanie Vermeersch avant la mi-juillet ou début septembre.

Matthieu Cassin souhaite remettre en perspective le cadre institutionnel concernant l'interdisciplinarité. Il souligne que, comme Fabien Locher l'a mentionné, il existe déjà des initiatives au CNRS, notamment via la MITI et les CID. Il insiste sur l'importance de ne pas traiter cette question uniquement du point de vue des SHS, mais d'envisager des discussions entre CSI (Conseils scientifiques d'autres instituts). Selon lui, cela permettrait de s'articuler avec des travaux déjà en cours, afin d'éviter le doublon et d'optimiser l'efficacité du rapport. Il rappelle aussi que l'interdisciplinarité est souvent facilitée par le dialogue entre directeurs d'instituts, un élément qui échappe parfois aux chercheurs eux-mêmes.

Il conclut en ouvrant la discussion à d'autres thèmes, tels que la liberté académique et l'expression publique des scientifiques.

Simon Sarlin souligne que, quel que soit le résultat des élections, la question de la liberté académique se pose depuis longtemps, notamment pour les chercheurs travaillant sur des thématiques sensibles telles que le racisme subi par les musulmans, les minorités et la diversité culturelle. Il estime que ces sujets méritent d'être réexaminés et qu'il est crucial d'établir un lien entre ces thématiques et les questions de financement de la recherche. Selon lui, il y a une emprise croissante des directions ministérielles sur la définition des priorités de la recherche, avec des thématiques imposées qui limitent l'autonomie des chercheurs.

Il ajoute que cette situation constitue une inversion des valeurs, où ce ne sont plus les communautés de chercheurs qui déterminent les thématiques porteuses. Simon Sarlin souligne l'importance de réfléchir à la manière dont ces thématiques sont établies et au degré de contrôle que les chercheurs peuvent avoir sur elles, tout en notant que cette situation est politiquement inquiétante. En conclusion, il considère que ces évolutions récentes dans les financements et les politiques de la recherche constituent des menaces claires pour la liberté académique.

Matthieu Cassin remercie Simon Sarlin pour son intervention et exprime son accord avec l'idée de lier la question du financement de la recherche et du pilotage, en soulignant la façon dont ces dynamiques influencent le processus. Il mentionne également le discours récurrent au sein de l'institution, souvent justifié par des rapports externes, comme celui de la Cour des comptes, qui impose des exigences de pilotage. Cela conduit, selon lui, à un jeu de défaussement entre institutions ou niveaux hiérarchiques, masquant la manière dont ces décisions sont effectivement mises en place.

Isabelle Thireau souligne que les questions des terrains empêchés et de la relation au terrain sont intimement liées. Elle observe que la liberté publique des chercheurs, qu'elle soit en France ou ailleurs, ainsi que l'expression publique des scientifiques, sont intrinsèquement connectées à leur rapport au terrain. Selon elle, il est difficile de dissocier totalement ces enjeux de la question des terrains difficiles ou empêchés. Isabelle Thireau poursuit en expliquant que de nombreux chercheurs exilés, maintenant présents en Europe, apportent avec eux des traditions scientifiques différentes, ce qui crée

des opportunités de collaboration et d'enrichissement mutuel. Cependant, cela implique aussi des défis, comme la nécessité pour certains chercheurs de changer de langue. Elle cite l'exemple de Hong Kong, où parler mandarin lors d'enquêtes peut être interprété comme un positionnement politique, rendant l'apprentissage du cantonais indispensable. Cette adaptation linguistique est donc un enjeu crucial pour les chercheurs, tout comme le changement d'objet de recherche imposé par ces contextes politiques.

Elle mentionne également la question des archives, qui doivent parfois être déplacées pour être préservées en dehors de leur pays d'origine, soulignant que les centres de recherche se retrouvent souvent seuls à devoir gérer et protéger ces archives, accueillant ainsi les matériaux de chercheurs ayant fui leur pays.

Isabelle Thireau revient ensuite sur la nécessité de clarifier ce que l'on entend par "terrain empêché" ou "terrain difficile". Elle insiste sur l'importance de différencier précisément ces termes, qui masquent souvent des situations très différentes. Elle relie cette réflexion aux questions de liberté académique, d'engagement des chercheurs et de leur expression publique, en France mais aussi dans d'autres pays, en particulier dans des contextes géopolitiques complexes.

Elle évoque également les enjeux éthiques liés aux systèmes de surveillance dans certains pays et se demande comment les chercheurs peuvent contourner ces obstacles sans mettre en danger leurs interlocuteurs sur le terrain. Elle cite des exemples concrets comme la Russie, l'Ukraine, la Chine, Hong Kong, et Taïwan, où les chercheurs français sont parfois sollicités pour rédiger des articles ou obtenir des financements, mais avec la pression de produire des travaux conformes aux attentes de certains gouvernements, comme celui de la Chine.

Puis, pour conclure rapidement, Isabelle Thireau mentionne que les études aréales pourraient également être pertinentes pour traiter des questions d'acceptabilité. Dans certains pays, les sciences sociales ont pour mission officielle de définir ce qui doit être et comment la société doit se comporter. Il ne s'agit donc pas simplement de demander aux citoyens d'accepter quelque chose, mais de prescrire des modèles et des normes, notamment dans les domaines conjugal, familial ou religieux. Cela offre une approche différente de l'acceptabilité, pour laquelle les études aréales auraient beaucoup à apporter.

Isabelle Thireau souligne une connexion entre la relation au terrain et d'autres problématiques, comme le sexisme sur le terrain, qui sont abordées de manière plus large. Elle mentionne également un groupe à Freiburg qui a mis en place un "Academic Freedom Index" basé sur six critères différents. Cet outil pourrait aider à mieux différencier les types de situations rencontrées à la fois dans les pays où nous travaillons et en France. Cet index pourrait fournir des pistes pour proposer des éléments prospectifs face à ces situations complexes.

Fabien Locher souligne l'importance de la protection juridique pour les chercheurs confrontés à des attaques ou diffamations, que ce soit sur les réseaux sociaux pour des travaux en climatologie, ou par les médias pour des discours sur le genre, voire par des instances étatiques. Il explique que le soutien juridique du CNRS, bien qu'existant, pourrait être renforcé. Selon lui, la question n'est pas simplement de fournir un avocat, mais de voir l'ampleur des moyens déployés pour défendre les chercheurs attaqués. Investir davantage

dans cette protection, et réagir systématiquement contre ceux qui diffament les chercheurs, pourrait véritablement renforcer la liberté académique. Pour lui, il s'agit d'une décision de politique scientifique importante.

Matthieu Cassin propose de passer la parole à Simon Sarlin pour une présentation sur le thème « Rapports des chercheurs à leurs terrains », incluant les questions de « Recherche empêchée » (terrains difficiles ou impossibles), les retours de terrain, ainsi que les problématiques liées aux violences sexistes dans l'enquête en sciences sociales.

Simon Sarlin commence par souligner que la question des rapports des chercheurs à leurs terrains, incluant la « recherche empêchée », pourrait être considérée comme relativement nouvelle, n'apparaissant pas explicitement dans les rapports de prospective précédents. Il explique que cette problématique devient un enjeu en soi, lié à l'idée de ne pas séparer les questions théoriques des préoccupations concrètes et matérielles rencontrées sur le terrain. Il précise que ces terrains peuvent être difficiles d'accès pour des raisons diverses, mais qu'ils soulèvent également des questions de conditions de recherche, notamment les risques encourus sur le terrain. Ces questions sont particulièrement importantes dans une perspective attentive aux questions de genre ou à l'appartenance des chercheurs à des minorités. Simon Sarlin souligne l'importance d'élargir la perspective sur la notion de « terrains empêchés », telle que suggérée par la direction de l'INSHS.

Simon Sarlin reprend la remarque développée par Isabelle Thireau, soulignant que l'approche des terrains empêchés ne doit pas être uniquement perçue de manière négative. Il suggère d'explorer ces terrains comme des opportunités, dans la lignée de la réflexion qu'Isabelle a déjà amorcée.

Il propose également d'élargir la discussion, en ne se limitant pas uniquement aux terrains empêchés. L'idée serait d'intégrer la notion de « terrains difficiles » et de « sujets sensibles », tout en réfléchissant à ce que ces termes peuvent réellement signifier et englober.

Simon Sarlin souligne que plusieurs risques sont encourus par les chercheurs sur le terrain, de natures variées. Il évoque des enjeux politiques liés à des sujets sensibles où les chercheurs peuvent être confrontés à des groupes ou à des pouvoirs qui tentent de limiter ou d'orienter leurs discours. Ces difficultés peuvent également toucher à des aspects éthiques, notamment dans les relations avec les enquêtés sur des terrains tels que les quartiers populaires ségrégués. Il rejoint la réflexion d'Isabelle Thireau en mentionnant que l'accès à certains terrains peut être influencé par la proximité avec des pouvoirs ou administrations, soulevant des questions sur l'orientation de l'accès aux enquêtés face à ces interférences. Il mentionne avoir inclus quelques références dans le PPT pour alimenter cette réflexion. Simon Sarlin souligne l'importance de réfléchir à la dimension éthique des conditions de production des savoirs lors des enquêtes de terrain. Il attire l'attention sur la nécessité de considérer ces aspects et de les intégrer dans la réflexion, notamment en ce qui concerne la formation des doctorants. Il évoque également le rôle essentiel des directeurs et directrices de recherche dans l'accompagnement des doctorants sur ces questions de terrain.

Simon Sarlin souligne que cette perspective est développée par sa collègue politiste, Marielle Débos, dans un article récent intitulé « *Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête* ».

de terrain » (Critique internationale, 2023/3, N° 100, p. 59-73). L'article aborde les questions de violences sexuelles et sexistes en invitant à sortir du déni collectif, souvent ancré dans certaines cultures académiques. Il explique que cela permettrait de traiter ces violences dans un contexte où la mobilisation contre elles dans le milieu académique est plus forte, et où la sensibilité à ces questions a augmenté.

Il ajoute également la question des chercheurs appartenant à des minorités, qu'il s'agisse de minorités sexuelles ou racisées. Une réflexion croissante se développe autour de la positionnalité de ces chercheurs, ainsi que sur les discours concernant leur scientificité, la valeur de leur parole et leur rôle dans les débats publics. Cette question rejoint ainsi les thématiques liées à la liberté académique et aux restrictions qui peuvent y être associées.

Simon Sarlin conclut en suggérant d'inclure dans le périmètre de ce groupe de travail un bilan sur les enquêtes menées à distance pendant l'épidémie de Covid-19. Il souligne que ce bilan, encore largement à faire, n'a pas été abordé dans le précédent rapport de prospective. Il propose de réfléchir aux impacts de cette expérience en termes de reconfiguration des objets d'étude et d'innovations méthodologiques, notamment sur la manière de mener des enquêtes à distance en période de confinement. Bien que cette expérience semble derrière nous, il rappelle qu'elle pourrait se reproduire, ce qui justifie l'importance de s'y pencher. Il livre ces réflexions à la discussion collective.

Matthieu Cassin remercie Simon Sarlin pour sa présentation enrichissante et introduit le thème suivant en ouvrant une discussion sur 'Les sciences face à l'agnotologie'.

Julie Brumberg-Chaumont mentionne que le groupe est en train de se former et qu'il explore les liens thématiques possibles, notamment avec le sujet "Sciences en société" ou d'autres thèmes. Elle ajoute, à titre personnel, que cela pourrait être une opportunité d'aborder la méthodologie et de réfléchir sur la question du scepticisme. Elle souligne que la catégorie de "sceptique" diffère selon le contexte et qu'il serait intéressant d'explorer le scepticisme à l'égard de la science elle-même.

Matthieu Cassin rappelle, en termes de perspective, l'évolution des rapports précédents : le rapport 2011-2014 comptait 18 pages, celui de 2015-2018 en faisait 46, et le rapport de 2023 en compte 80. Il exprime des réserves quant à la pertinence de continuer cette tendance à l'inflation de la taille des rapports, et suggère qu'un peu de décroissance pourrait être bénéfique. Matthieu Cassin souligne qu'il sera nécessaire de faire des choix entre les différentes thématiques et sous-thématiques pour éviter de surcharger le rapport et garantir une approche plus concise et focalisée.

Jakob Vogel intervient pour dire qu'il comprend la nécessité de faire des choix, mais il estime que cette thématique est cruciale, notamment en ce qui concerne la place des discours scientifiques dans l'espace public. Il souligne que cette question, bien que distincte de celle de la liberté académique, reste étroitement liée et mérite d'être approfondie. Selon lui, réfléchir au rôle des sciences humaines et sociales dans la société, ainsi qu'à la manière dont leurs discours se positionnent dans les médias, est essentiel. Il ajoute que ces deux

thématiques pourraient être regroupées, l'exposition publique des scientifiques formant, selon lui, un cadre global pertinent.

Matthieu Cassin propose de passer à la discussion sur la place et le rôle du CNRS en sciences humaines et sociales dans l'enseignement supérieur et la recherche, à l'échelle de la France, de l'Europe et du monde. Il suggère de commencer par le sous-groupe sur le 'CNRS Sciences humaines et sociales face à l'ERC', étant donné que Philippe Schlenker doit partir à 17h30.

Philippe Schlenker explique que ce mini groupe de travail a un objectif très pratique. L'INSHS souhaite encourager les chercheurs à déposer des projets européens auprès de l'ERC, mais des problèmes pratiques considérables subsistent dans le suivi des projets par le CNRS. Ces problèmes incluent principalement la précarisation et la surcharge du personnel, les retards récurrents dans le suivi des projets et la lourdeur des procédures. Un autre problème majeur est le manque de consultation des équipes et des porteurs de projets lorsque des procédures sont modifiées. En résumé, bien que le CNRS et l'INSHS encouragent ces démarches, le suivi des projets n'est pas à la hauteur, ce qui pose de sérieuses difficultés. Philippe Schlenker mentionne avoir travaillé avec Sandra Laugier sur ces détails, mais en raison du temps limité, il préfère s'en tenir à ce résumé.

Matthieu Cassin remercie Philippe Schlenker pour sa présentation claire, en soulignant que ce problème illustre bien les contradictions entre le discours officiel du CNRS et les moyens réellement alloués. Il ajoute que c'est un sujet exemplaire pour tester ces incohérences et contradictions. Matthieu Cassin ajoute que ce sujet rejoint également les constats du livre blanc du précédent Conseil scientifique sur les entraves administratives à la recherche, mettant en lumière les obstacles bureaucratiques qui freinent la mise en œuvre des projets.

Marta Torre-Schaub indique qu'elle constituera un groupe et qu'elle reviendra pour le CSI de septembre avec une liste de personnes, une liste de thèmes, une fiche de présentation, ainsi qu'un premier calendrier de travail.

Matthieu Cassin remercie les participants et propose de réfléchir à la manière d'avancer dans les travaux. Il souligne que, même si certains membres sont déjà partis, le tour d'horizon effectué a été très utile, notamment parce qu'il permet de voir émerger des lignes de force et de continuité entre les différents thèmes. Il suggère que, en plus des parties indépendantes du rapport, il serait intéressant de dégager des fils conducteurs à travers les différents points, afin d'apporter une cohérence et une complémentarité à l'ensemble.

Michela Russo signale que, pour la thématique sur les relations entre l'université et le CNRS, un rapport du Sénat sur l'antisémitisme dans les universités est sorti le 26 juin. Ce rapport, issu d'une mission confiée au Sénat, est disponible en PDF sur leur site. Elle souligne que cela pourrait être intéressant à lire, notamment pour voir comment les pouvoirs politiques abordent les questions de discrimination dans les universités.

Matthieu Cassin propose d'avancer dans le travail en structurant davantage les thèmes. Il suggère de trancher sur certains points, tout en permettant des passerelles et des rapprochements entre les sous-thèmes. Il invite chaque groupe à soumettre, d'ici septembre,

un document d'une quinzaine de jours avant la réunion. Ce document n'a pas besoin d'être long, il peut reprendre ou développer ce qui a déjà été dit, en proposant une définition du périmètre, ainsi que des lignes directrices, axes ou exemples. Cela permettra de discuter concrètement en septembre pour valider ou ajuster ces périmètres.

Matthieu Cassin conclut la séance à 17h30 en remerciant tous les participants, y compris ceux présents en ligne, et leur souhaite au revoir.